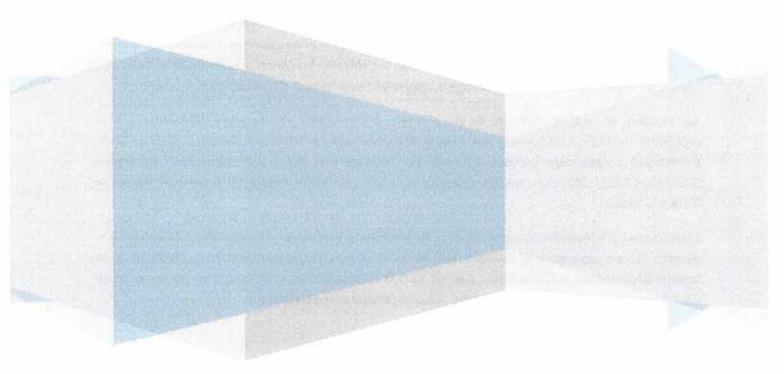


BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION DE MODIFICATION RELATIF AUX PRELEVEMENTS D'EAU ET AUX REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT DES EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PALUEL

Mise à disposition du public du 14 octobre au 4 novembre 2015.



En application de l'article L. 593-15 du code de l'environnement, le dossier de déclaration de modification relatif aux prélèvements d'eau et aux rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de la centrale nucléaire de Paluel (INB n° 103, n° 104, n° 114 et n° 115) exploitée par EDF-SA a été mis à disposition du public pour une durée de 22 jours, entre le 14 octobre et le 4 novembre 2015 inclus. La mise à disposition s'est déroulée dans les conditions ci-après, conformément aux dispositions de la décision de l'Autorité de sûreté nucléaire n° 2013-DC-0352 du 18 juin 2013 relative à la mise à disposition du public des dossiers de projets de modifications prévue à l'article L. 593-15 du code de l'environnement.

Cette décision définit notamment les modalités de la mise à disposition du public des projets de modification des conditions d'exploitation d'une installation nucléaire de base « soumis à l'accord de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et qui est susceptible de provoquer un accroissement significatif de ses prélèvements d'eau ou de ses rejets dans l'environnement » (Décision n°2013-DC-0352 - article 1).

Contenu du dossier mis à disposition du public

Les pièces constitutives du dossier mis à disposition du public sont imposées par la décision précitée. Dans un souci de transparence, le dossier constitué par l'exploitant pour la procédure de mise à disposition du public, était identique à celui déposé auprès de l'Autorité de Sûreté.

Il comprend notamment une description des modifications envisagées, une étude d'impact et une étude de maîtrise des risques relatives au projet.

Afin de faciliter la compréhension du dossier et en complément du résumé non technique de l'étude d'impact, EDF a rédigé et joint au dossier mis à disposition du public, un document de synthèse sur les demandes d'évolution d'exploitation de la centrale nucléaire de Paluel présentant également les résultats de l'étude d'impact de ces modifications sur l'Homme et l'environnement (annexe 1).

Communication en amont de la mise à disposition du public

L'avis de mise à disposition du public a été publié réglementairement le 2 octobre 2015 par voie de presse, dans deux journaux locaux (Paris Normandie et le Courrier Cauchois – annexe 2). Il a été affiché au Centre d'Information du Public (C.I.P) de la centrale et dans les mairies de Saint Valéry en Caux, Cany Barville et Paluel. Cet affichage a donné lieu à un constat d'huissier joint en annexe 3.

Au préalable, la centrale nucléaire de Paluel a tenu à présenter le dossier et le déroulement de la procédure de mise à disposition aux maires des communes précitées, le 3 juillet 2015 au C.I.P. L'exploitant a également procédé à l'envoi par courrier daté du 8 septembre 2015 (référencé D5310/DIR/2015/158) d'un dossier complet vers la Commission Locale d'Information Nucléaire (CLIN) de Paluel.

L'information a été également relayée dans la publication externe du site intitulée « Découverte », numéro 204 de septembre 2015 (annexe 4) et sur le site internet de la centrale le 28/09/2015. La lettre « Découverte » est adressée à près de 12 000 exemplaires aux riverains dans un rayon de 20 kilomètres autour de la centrale, aux élus, aux associations et médias locaux.

Déroulement de la mise à disposition du public

Le dossier était consultable dans son intégralité dans chacune des mairies des communes de Saint Valéry en Caux, Cany Barville et Paluel, aux jours et heures d'ouverture habituels ainsi qu'à l'adresse internet suivante : http://paluel.edf.com, rubrique « sûreté et environnement ». Trois registres en mairie et une adresse électronique « paluel-communication@edf.fr» dédiés ont été ouverts afin de recueillir les questions et observations du public.

En complément, des permanences en mairie ont été assurées par des représentants de la centrale nucléaire de Paluel selon le programme ci-dessous, les dates et heures étant consignées sur les fiches d'informations rédigées par l'exploitant afin de faciliter l'accès au dossier (« Evolution des autorisations de rejets de la centrale de Paluel : comment s'informer ? » en annexe 5).

Programme des permanences en mairie :

- Commune de Paluel : les 19 et 26 octobre 2015 de 15 à 17 heures,
- Commune de Cany Barville : les 22 et 29 octobre 2015 de 15 à 17 heures,
- Commune de Saint Valéry en Caux: les 23 et 30 octobre 2015 de 15:30 à 17:30 heures,

Les constats d'ouverture et de fermeture des registres en mairie ont été réalisés par Maître Guillaume Petit et Maître Gilles Catherine, huissiers de justice à Yvetot (annexe 3).

1- OBSERVATIONS RECUEILLIES

À l'issue de la mise à disposition du public, EDF-SA a recueilli les observations formulées sur les registres et l'adresse électronique, et en dresse le bilan dans le présent document, adressé à l'Autorité de sûreté nucléaire, au Préfet de la Seine-Maritime et à la Commission Locale d'Information Nucléaire (CLIN) de Paluel.

Une première question relative à la lisibilité du dossier sur internet adressée par courriel le 15/10/2015 a fait l'objet d'une réponse immédiate (question et réponse en annexe 9).

Les registres des communes de Paluel et de Cany Barville ne portent aucune observation du public (ces registres sont joints en annexes 6 et 7).

En revanche, le registre de la mairie de Saint Valéry en Caux (annexe 8) comporte trois observations de particuliers, en date du 3 et du 4/11/2015.

Une dernière observation de la part du collectif STOP-EPR ni à Penly, ni ailleurs (annexe 9) a été relevée le 4/11/2015 sur l'adresse électronique dédiée.

Ces quatre observations relevées sur le registre de Saint Valéry en Caux et sur l'adresse électronique portent notamment sur la procédure de mise à disposition du public et sur les sept demandes de modification présentées dans le dossier de déclaration relatif aux prélèvements d'eau et aux rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de la centrale nucléaire de Paluel (INB n° 103, n° 104, n° 114 et n° 115).

Cependant, certaines remarques n'ont pas de lien direct avec le dossier. Il s'agit de l'expression d'opinions en défaveur de l'activité nucléaire.

2- REPONSES D'EDF AUX OBSERVATIONS

2.1- Procédure de mise à disposition du public et conditions d'accès à l'information

2.1.1- Résumé des observations

La question et les remarques formulées sur ce point font état de la difficulté de consultation du dossier compte-tenu de son volume et de lisibilité des documents sur internet.

2.1.2- Réponse d'EDF

EDF reconnaît que le dossier mis à disposition du public est volumineux, mais tient à souligner que ce contenu répond aux exigences réglementaires et permet au public de consulter un dossier complet apportant des informations exhaustives. Ce souci de transparence et les modalités prescrites par la décision de l'Autorité de sûreté nucléaire n° 2013-DC-0352 du 18 juin 2013 relative à la mise à disposition du public ont été détaillés dans les paragraphes précédents de ce bilan.

Le document de synthèse du dossier (27 pages) a été rédigé en complément, de façon à ce que le plus grand nombre puisse en prendre connaissance et aussi de façon à guider le lecteur dans la consultation des différentes pièces du dossier. Il ne comportait pas de liens informatiques vers les pièces constitutives du dossier sur internet.

Un problème rencontré par une association pour la lecture sur internet des documents a fait l'objet d'une demande (par courriel du 15/10/2015). EDF a répondu le même jour par l'envoi d'un tutoriel permettant d'améliorer et d'optimiser la qualité de lecture en ligne (annexe 9).

2.2- Demandes de modifications présentées dans le dossier

2.2.1- Résumé des observations

Des observations portent sur chacune des sept demandes de modifications présentées dans le dossier mis à disposition du public, elles sont jointes en annexes 8 et 9.

2.2.2- Réponses d'EDF

Modification n°1 : Evolution du conditionnement chimique du circuit secondaire avec la mise en œuvre d'un conditionnement à l'éthanolamine ou à la morpholine

Actuellement, les circuits secondaires des quatre tranches du CNPE de Paluel sont conditionnés à l'ammoniaque haut pH. Cependant, un basculement vers un conditionnement soit à l'éthanolamine soit à la morpholine pour les quatre tranches est envisagé en raison notamment de leurs propriétés contre la corrosion-érosion en milieu diphasique sur les matériels en acier au carbone, tels que les réchauffeurs AHP, les soutirages de la turbine haute pression, les condensats et les purges GSS. De

plus chacun de ces deux conditionnements permettent de réduire les rejets d'azote par rapport à l'ammoniaque.

En fonction de l'amine de conditionnement qui sera retenue pour le CNPE de Paluel en remplacement de l'ammoniaque, on aura donc soit des rejets de morpholine soit des rejets d'éthanolamine.

<u>Pour l'ensemble des CNPE, la cible est le conditionnement à l'éthanolamine haut pH</u>. En effet, l'éthanolamine présente de nombreux avantages puisqu'elle permet une protection optimale des matériels et génère des rejets en quantité moins importante.

S'agissant de la morpholine, cette substance a des propriétés irritantes (respiratoire, oculaire et cutané), mais n'est pas cancérogène génotoxique en elle-même : le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) l'a placée en catégorie 3 « inclassable quant à sa cancérogénicité » en 1999. En présence de nitrites, une partie de la morpholine peut être transformée en N-nitrosomorpholine selon les conditions physico-chimiques du milieu. La N-nitrosomorpholine est classée comme cancérogène possible par le CIRC (groupe 2B) et son impact sur la santé publique a été notamment étudiée par l'Agence Nationale de SEcurité Sanitaire (ANSES) dans le cadre d'une saisine en 2012¹. Le risque lié à la formation de nitrosomorpholine est étudié dans le dossier article 26 : les excès de risques individuels (ERI) sont bien inférieurs à la valeur d'acceptabilité du risque pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 10⁻⁵ (ERI de 1,6.10⁻⁷ pour les consommateurs moyens et de 3,4.10⁻⁷ pour les grands consommateurs de produits de la mer).

L'évaluation de la toxicité des substances repose principalement sur des données animales et des tests in vitro, il n'y a pas de tests sur l'homme. Les effets sur l'animal sont extrapolés à l'homme, dans le cas où les mécanismes en jeu sont compatibles (par exemple avec des voies métaboliques identiques). L'existence de données humaines est souvent liée à des expositions professionnelles ou à des études épidémiologiques.

Pour la morpholine et l'éthanolamine, aucune donnée de toxicité sur l'homme n'a été identifiée.

Par ailleurs, le risque lié au caractère corrosif des substances chimiques est lié à leur concentration : moins la solution est concentrée, moins ce caractère corrosif s'exprime. Etant données les conditions de rejet de la morpholine, il n'y aura pas d'effets corrosifs.

Les dispositions envisagées pour l'utilisation et la mise en œuvre dans les installations de la morpholine ou de l'éthanolamine permettront la maîtrise des risques chimiques associés. Les produits seront notamment stockés en fûts sur rétention dans des locaux d'entreposage et de préparation des réactifs.

Concernant l'observation relative au cumul des substances et à la notion d'« effets cocktails » mentionnés, la référence présentée dans le courrier du collectif STOP-EPR concerne les effets de mélanges de perturbateurs endocriniens. L'éthanolamine et la morpholine ne sont pas considérés comme des perturbateurs endocriniens, ces substances ne figurent pas dans la liste de 553

Avis de l'ANSES relatif à l'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de N-nitrosomorpholine dans l'eau destinée à la consommation humaine - Saisine n°2012-SA-0172

substances suspectées d'influer sur le système hormonal des hommes et des animaux proposée par l'Union Européenne2.

L'évaluation des risques sanitaires présentée dans le dossier article 26 de Paluel correspond à une approche substance par substance, conformément aux préconisations de l'INERIS, organisme public de référence sur les risques³.

Dans le cadre de cette étude, les risques sanitaires liés au rejet de morpholine ou d'éthanolamine ont été étudiés dans le dossier article 26. L'évaluation menée ne met pas en évidence de risques sanitaires liés à ces rejets de morpholine ou d'éthanolamine.

Modifications n°2 et 3 : Modification des limites annuelles des activités rejetées dans les effluents radioactifs liquides et gazeux pour le paramètre Tritium

L'impact dosimétrique du tritium est plus faible lorsqu'il est rejeté sous forme liquide que sous forme gazeuse. Il est donc préconisé de limiter au maximum les stocks de tritium et de rejeter la totalité du terme source sous forme d'effluent liquide. Ceci afin d'éviter une concentration de l'activité en tritium dans le circuit primaire et dans les piscines, et ainsi, de diminuer les rejets sous forme gazeuses.

Le dossier présente donc une demande d'augmentation de la limite en tritium liquide de façon à permettre l'application de cette préconisation et ainsi diminuer l'impact dosimétrique.

En cohérence, l'exploitant a pris la décision d'abandonner la demande n°2 relative à l'augmentation des rejets en tritium gazeux.

En complément, l'étude présentée dans le dossier montre que l'impact global de l'exposition du public aux rayonnements ionisants dus au CNPE de Paluel est très faible : les doses calculées représentent au maximum 6 millièmes de la limite annuelle d'exposition d'une personne du public fixée à 1 mSv par l'article R.1333-8 du code de la Santé Publique. Cette valeur limite annuelle d'exposition a été récemment reprise dans la Directive Européenne 2013/59/EURATOM fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants.

Par ailleurs, les doses calculées attribuables au CNPE de Paluel représentant au maximum 3 millièmes de la dose annuelle moyenne induite par la radioactivité naturelle en France, qui est de l'ordre de 2,4 mSv.

L'évaluation de l'impact dosimétrique des rejets de tritium présentée dans le présent dossier a été réalisée en conformité avec la réglementation française en vigueur (arrêté du 1^{er} septembre 2003 définissant les modalités de calcul des doses efficaces et des doses équivalentes résultant de l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants) et les plus récentes recommandations de la CIPR (commission qui fait autorité en matière de radioprotection au plan international).

3 INERIS, 2003 - Guide méthodologique, Évaluation des risques sanitaires dans les études d'impact des installations classées, Substances chimiques.

Document disponible sur Internet, dernière consultation le 20 novembre 2015 sur : http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52001DC0262&from=FR

Modification N°4 : Modification de la limite de l'activité volumique Tritium dans les réservoirs Ex de stockage des eaux d'exhaure des salles des machines.

La modification de la limite de l'activité volumique en tritium ne modifie en rien le flux de tritium généré par le fonctionnement des installations et rejeté dans l'environnement. Cette modification concerne uniquement un ajustement de la limite de la concentration en tritium dans les réservoirs de stockage des eaux des salles des machines qui permet par ailleurs de limiter les volumes d'effluents produits et donc en corollaire de réduire significativement les rejets d'effluents chimiques.

Modification n°5 : Demande de limites de débits d'activité des substances radioactives rejetées par le CNPE sous forme gazeuse et liquide.

L'arrêté de rejets actuel de la centrale de Paluel fait partie des premiers arrêtés renouvelés en toute fin des années 90.

Les limites fixées par ces arrêtés interministériels reposaient sur des activités volumiques ajoutées dans l'air au niveau du sol, calculées après dispersion des effluents gazeux.

L'évolution de la réglementation parue le 26 novembre 1999 a conduit au fil du renouvellement de ces arrêtés à compléter les limites d'activités volumiques ajoutées exprimées en Becquerel par mètre cube (Bq/m³) par des débits d'activités par cheminée exprimées en Becquerel par seconde (Bq/s).

Les limites relatives aux débits d'activité sont obtenues pour l'ensemble des cheminées du site en divisant les activités volumiques limites ajoutées après dispersion par le coefficient de transfert atmosphérique retenu, pour le CNPE de Paluel, à la valeur de 2,5x10⁻⁵ s/m³.

L'objet de la modification n°5 permet donc d'harmoniser le projet de Décision "Limites" de la centrale de Paluel avec les Décisions récemment publiées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Les grandeurs de flux d'activité rejetée annoncées sont de fait établies sur des bases de limites analogues à celles de l'arrêté de rejets du 11 mai 2000. Ces flux d'activité ne traduisent en aucun cas une augmentation potentielle des valeurs rejetées.

Modification n°6 : Modification des limites de rejet pour les paramètres Matières En Suspension (MES), Fer et Cuivre des effluents des fosses de neutralisation de la station de déminéralisation.

Les valeurs limites actuelles ne prenant pas en compte la qualité de l'eau douce de la Durdent nous obligent à réaliser des opérations de mélange dans les fosses de neutralisation avant rejet. De nouvelles limites, définies en cohérence avec la qualité des eaux en entrée de l'installation sont donc proposées dans le dossier.

Cependant, il est à noter que cette demande ne nécessitera aucunement une augmentation du prélèvement dans la Durdent; au contraire, les volumes prélevés en eau douce pour les besoins de la centrale de Paluel ont été réduits d'un facteur 4 en 15 ans. Cette performance est le résultat d'une démarche volontaire de l'exploitant de réduire son impact sur les ressources naturelles.

Le dimensionnement de ces limites considère la survenue d'épisodes de type entrée d'eau de mer et arrivée massive d'algues, dans la mesure où ces événements conduisent ponctuellement à un besoin accru d'eau déminéralisée et donc de rejets associés à sa production.

Par ailleurs, ces événements ne sont pas la conséquence du réchauffement climatique. A ce sujet, le site de Paluel fait l'objet d'études régulières de protection du site contre l'inondation externe pouvant notamment être induite par le réchauffement climatique.

Il est montré qu'il n'y a aucun risque de remontée d'eau sur la plate-forme la plus basse des bâtiments des îlots nucléaires via les ouvrages en liaison avec la Manche.

En considérant les projections du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) quant à l'évolution du niveau marin lié au réchauffement climatique et la durée de vie de la centrale de Paluel, les marges disponibles sont suffisantes pour couvrir cette évolution qui sera donc sans conséquence sur nos installations.

Du point de vue de l'impact potentiel des rejets chimiques générés par la centrale dans le milieu marin, celui-ci fait l'objet d'un programme de surveillance approfondi mis en place depuis le début des années 70 et reposant sur un partenariat solide avec l'IFREMER.

Les résultats de l'ensemble de la surveillance réalisée par l'IFREMER depuis plusieurs décennies montrent que le CNPE, via ses rejets liquides, ne modifie pas les caractéristiques hydrologiques intrinsèques du milieu (teneurs et variations saisonnières). Plus globalement, le suivi écologique réalisé à proximité du CNPE de Paluel n'a pas permis de mettre en évidence un impact du fonctionnement du CNPE sur les différents compartiments pélagiques (organismes vivant en pleine mer), benthiques (organismes aquatiques vivants sur et dans les sédiments) et halieutiques (produits de la pêche).

Modification n°7 : Régularisation des opérations de dessablage des fosses tambours filtrants de la station de pompage d'eau de mer.

Des sédiments (sable) provenant du chenal d'amenée s'accumulent dans les fosses des tambours filtrants situées à l'entrée de la station de pompage, en amont de toute installation de la centrale de Paluel.

Cette demande de régularisation concerne le procédé de dessablage (nettoyage) à l'aide de l'eau de mer (présente dans un circuit de la station de pompage appelé CFI) et ne mettant en œuvre aucune substance.

Une étude d'impact sur ces volumes de sédiments marins rétrocédés à l'environnement (au droit de la digue Est, à l'intérieur du périmètre de l'installation nucléaire) a été menée par une entreprise spécialisée en écologie marine et a conduit à des campagnes de relevés in situ et d'analyses.

La méthodologie et les différentes campagnes menées sur le site sont détaillées au chapitre 2.3.7 de la pièce C – Etude d'impact du dossier.

Le caractère ponctuel (au plus trois fois par an) et non impactant de ces opérations de dessablage a ainsi été mis en évidence par cette étude d'impact.

Nous rappelons qu'aucune opération de dessablage n'est associée à un clapage en mer.

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION DE MODIFICATION RELATIF AUX PRELEVEMENTS D'EAU ET AUX REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT DES EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PALUEL

ANNEXE 1:

Document de synthèse du dossier de demande de modification relatif aux rejets et prélèvements d'eau du CNPE de Paluel



ÉVOLUTION DES AUTORISATIONS DE REJETS

DOSSIER DE DEMANDE
DE MODIFICATION RELATIF
AUX REJETS ET PRÉLÈVEMENTS
D'EAU DU CNPE DE PALUEL



BECTIL

L'objectif de ce document est de donner une information synthetique sur la demande d'évolution d'exploitation de la centrale nucléaire de Paluel relative aux prises d'eau et rejets, présentée dans le dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n'2007-1557 du 2 novembre 2007.

Il présente également les résultats de l'étude d'impact de ces modifications sur l'homme et l'environnement, Ce document constitue un guide de lecture facilitant l'accès aux informations détaillées fournies dans le dossier complet.



Water, A find the permetrion and hetroude retrouver facilement data is distance for anjets aborded data costs personation. Is mention a POUR EN SAVOIR PLUS., Is mention a POUR EN SAVOIR PLUS., Chapter or recolately, andique into please, chapter in passagraphe that corps of chapter and passagraphe that corps of control account is convening the are reported pour plan die details are in sign.

GLOSSAIRE

SOMMAIRE

UCRAIRDAMEMENT DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PALUEL.

LE PROJET DU DOSSIER. * POURQUOI PRESENTE CE DOSSIER? * REGLEMENTATION ACTURILE DES REJETS O'EFFLUENTS DE LA CENTRALE DE PALUÉ. *CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION *CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION **CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION *** **** ***** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ****** 10. ***** 10. ****** 10. **** 10. **** 10. ***** 10. ***** 10. ***** 10. ***** 10. **** 10. **** 10. **** 10. **** 10. **** 10. **** 10. **** 10. **** 10. **** 10. **** 10. ** 10. ** 1

=	LES DEMANDES D'AUTORISATION DE REJETS	
	ASSOCIÉES AUX MODIFICATIONS	F
	MODDINGATION PHINCIPALE DU DOSSIER	-
	* DEMANDES D'EVOLUTION DES LIMITES DE REJETS	13
	- AUTILES OFMANDES DE MODIFICATIONS	12
	*1F PROJET SIFFEDOX	

×	LES	REJETS	RADIOACTIFS	
	*1153	ES RELETS AN	ADIGACITIS A LATMOSPHERE	
	*115	LES REPETS RU	ADIOACTIFS LIQUIDES	

10	DITIONMEMENT	LUEINTS	DALINER
LES REJETS CHIMIQUES LIQUIDES	 ◆ LES REJETS CHIMIQUES ASSOCIES AU CON DU CIRCUIT SECONDAINE 	+1.15 REJETS CHIMMQUES ASSOCIES AUX EFF	ISSUS DE LA PROBUCTION D'EAU DÉMINE
>			

NNEMENT ET LA SANTE 20	NUIDES ET GAZEUX	530	AUES 23	33
71. QUEL IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ 20	4 IMPACT DES REJETS RADIOACTIES LIQUIDES ET GAZEUX	+ IMPACT DES REJETS CHIMIQUES LIQUIDES	* IMPACT SUILLES ESPECES PROTEGEES ET LES ESPACES MATURELS REMANIQUABLES	+ AUTHES IMPACTS DU PROJET

12	140	
Di	DV-	
-		
z		
13.2		
=		
EM		
ш		
2		
7		
~		
$\stackrel{\smile}{\sim}$		
医		
5		
5		
-		
LEN		
_		
=		
CE DE		
0		
LLAN		
9		
-		
LLC.		
>		
DC.		
5		
in		
33		
E		
ш		
ш		
_	778	
0	-	
g.	0	
~	100	
-		
=	-	
0	- 55	
0	\simeq	
	-	
==	0	
>	U	
	-	

OCTION

Le respect de l'environnement et la sècurité des hommes sont au cœur des engagements d'EDF, qui fait de la sûreté de ses centroles une priorité absolue.

Réglementation et priorité environnementale

Depuis pres on deux obcennies, EDF met en ceurée une politique de enaitrée et de réduction de l'ensemble de ses impacts sur l'environnement. De 1999 à 2015, le parc nuclèare à ainsi divide par 30 ses rejets d'effluents iquides. L'exposition du mêteu naturel à des rejets d'effluents gazeux radioactifs est augurd'hui 1000 loss inférieure à la limite réglémentaire pour le public.

Au sein même de la centrale nucléaire de Paluel, cette priorité s'est traduite par de nombreuses, améliosions en termes forganisation, de matériels, et de procédés technologiques pour réduire les neires, dans l'inventomentait.

rejets dans l'etwinonnement.
L'impact de l'activité de la contrale nucléare de Paluei, certifiée ISO 14001, fait. Yobjet depuis le démanage de l'exploration de nombreuses mesures et controlles aussi ben niterines, menés par les laboratores EDE, duretternes monés par l'institut de Radoprofection et de

Surete Nucleare (RSM) ou d'autres organismes indépendants (IFREMER, agence de l'eau...).

Utersemble de la réglementation environnementale concernant les rejets des installations nucleaires à fortement évolué ces demières ainnées. La volonité de transparence a conduit à une diffusion tels large des résultats des mesures realisées dans l'environnement autour du site auprès de tous les publics (autorités, inversins, associations.) Compte tenu de leur nature, les modifications objet du dossier ne sont pas consideres comme notables au sens du décet n°2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations mutiléaires de base (INB).

Ces modifications sont done convertes par l'article 26 du décret n°2002-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nuclèares de base, et l'obbendon des

autorisations de modification passe par une procédure d'instruction du dossier par l'Autorité de Sireté Nucléaire (ASta) avec appiu des services de l'Étai.
Conformément à la réglementation, le dossier de demande de l'espleriant fai l'ibbjet d'une mos à disposition du public. Le présent dossier porte sur une demande d'évolution des conditions d'exploitation de la centrale miclèaire de Paluel qui nécessite également une évolution des automations de regets d'éffluents de la réclament de volution des automations de regets d'éffluents de la réclamentation actuelle.

L'ensemble des demandes du dossier est justifie au regalf des progres s'edinolog-ques, des besoins pour la centrale modèare de Palack, du retour d'expérience, des impasts sur l'environnement et sur la sonte, evalués grâce à des études membes sur les aspects santaires ainsi que sur les différents écosystemes.

Qu'est-ce qu'une étude d'impact et quels en sont les objectifs?

Utelude d'impact est une analyse qui a pour but d'appréces, d'évalute et de mesurer les affets négatifs et positifs, directs et indécets, temporates et permanents, à court, mayer et long berme, d'un projet de modification sur l'environnement.

₽

Cette étude est menée avant la réalisation des modifications projetées et vise à:

- présenter comment les présonations d'environnement et de santé ent été prises en compte dans le projet.
- Fournir a Pautorite administrative compétente les étéments pour autoriser les modifications et définir les conditions dans lesquelles effes doivent être mises en courne.
- informer le public en expliquant la démarche d'intégration de l'environnement dans le projet.

Ustude d'Impact présentée l'agnes est réalitée d'après les aidgeoces du décet n'2007-1557 du 2 novembre 2007 et du décret n'2011-2019 29 décembre 2011 portant réforme des



etudes d'impact des projets de tracaux,

 les mesures prises par EOF pour supprimor, l'inite et si possible compenser les inconvênents de l'exploitation du site sur

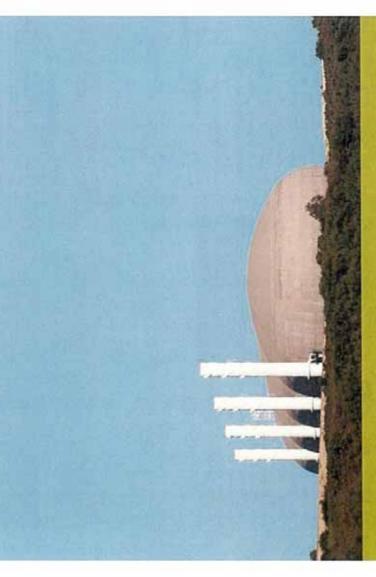
L'étude d'impact présente :

- une analyse de l'état du site et de l'environnement avant l'implantation des modifications.
- rem

 ours analyze des effets directs et indirects
 des modifications demandées sur
 l'environnement et la santé.
- Ferwingsment et la santé,

 ure aris/se des méthodes utilisées pour
 évaluer les effets des modifications sur
 l'environnement et la santé.

LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE PALUEL



La centrale de Paluel est située sur le territoire de la commune de Paluel en Haute-Normandie, en bordure du littoral du Pays de Caux, dans le département de la Seine-Maritime (76), entre Dieppe (8.35 km à l'est) et Fécamp (8.20 km à l'ouest).

La centrale est constituée de quatre unites de production d'électricité nucléaire de conception identique, Je type Réacteur à eau pressuitée (REP), d'une puissance de 1300 MW chacune, refroldies en circuit

es unités de pioduction ont êté mass en service entre juin 1984 et avril 1986.

En 2014, les quatre unités de production de la centrale nucléaire de Paluel ont produit 38,19 milliards de KWh, ce qui représente environ 9 % de la production nucleale en France.

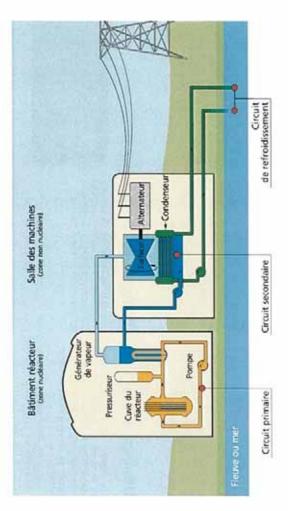
Pres de 2300 intervenants (EDF et entreprises externes) sont présents en permanence sur le site de Paluel.

Pour en savoir plus...

Pièce C - Chapter 2.2 Description du site concerné par le projet

LE FONCTIONNEMENT D'UNE CENTRALE NUCLÉAIRE

Quel que soit le type de centrele, thermique ou muchaire, le même : un combustible
produit de la chaleur, pus cette chaleur est utilisée pour fabriques
de la vapeur, qui entraîne une turbine et un alternation efectrique.
Dans une centrale intermique désague, la chaleur provient de la centrale intervent de la centrale production numbre de la centrale production de la centrale production de la centrale production numbre de la cen



Le circuit primaire

Le crouit primaire est un circuit fermé, installe dans une enceinte étanche en béton, le băliment téacteur de crouit cara à transporter la challeur dépuis le cœur du réacteur. Trau contenue dans ce cécut est appelée « fluide calaporteur » es qui porte la challeur »).

Le circuit secondaire

Le orout secondaire sett à produire la vapeur : c'est lai qui confient l'eau qui, transformée en vapeur, va entraîner la turbine de l'alternateur et produire de l'électrioité.

Le circuit de refroidissement

Le circuit de refrodissement fait circules de l'eau froide pour condenter la vapeur du circuit secondaire. Il peut être de deux types : auvert cus remains en deux directer les des froides est directerrent prélevée et réjetée en mer ou en nivière. C'est le cas de la centrale de Paluel. Pour les controlles implantées près d'un courr d'eau dant le débit n'est pas suffaint pour permettre le fonctionnement en circuit aux pass suffaint pour permettre le fonctionnement en circuit avec une tour de réfroif-arion.



L'eau autour du site

OIL

Pour en savoir plus...

Sece C - Chapitre 3.2

LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE PALUEL L'ENVIRONNEMENT DE

Les paysages et le climat

La centrale nucléaire de Paluel est située en Maute-Normandie, en bordure de la Manche sur le territoire de la commune de Paluel, dans le Pays de Caux.

le Pays de Caux est célèbre pour son storal et ses falaises de craie dont la couleur blanche est à l'origine de son appellation de Côte d'Albatre.

en grande partie par des imons fertiles et de fleuves littoraux, de valleuses ou de découpé par un certain nombre de vallées Il s'agit d'un plateau crayeur, recouvert ivieres affluentes de la Seine.

une falaise haute de 60 à 70 m. Le site est implanté au creux d'une ancienne vallée séche suspendue. la valleuse du Au drost du site, la côte est bondée par

La centrale mucléaire de Paluel est soumise une faible amplitude thermique, avec des dies frais et des hivers doux, tempérés par Pocéan. Les pluies y sont fréquentes, et hiver, Le régime des vents dominants est a un dimat acéanique caractérisé par régulières et assez abondantes en automne de sud-buest à puest.



interprété au sens large et intègre Le terme environnement est les compartiments suivants :

- climatiques et météordiogie, paysages environmement terrestre : facteurs et occupation des sols, grands caractéristiques.
- environmement humain: population.

- ensembles d'habitats naturels et espèces
- environnement aquatique : hydrologie, chimique et hydrobiologique de l'eau. régime thermique, qualité physico-
- espaces naturels remanquables et espèces (ZNIEFF), zones Natura 2000 (réseau de protégées : Zones Naturelles d'Intérêt cologique, Faunstique et Floristique sites européens, terrestnes et marins).

La centrale prélève en mer le débit d'eau brute nécessaire à ses ciruits de protegé de l'agitation par deux digues. La centrale nucléaire de Paluel est implantée sur le bord de la Manche. zone sont importants, alternatifs et Les courants de marée dans cette paralleles à la côte. Le site est soumis

reholdissement. L'eau est pompée via le chenal d'amenée construit sur le l'itoral et En complément, les besoins en eau douce du CNPE, en particulier pour la production d'eau déminéralisée, sont assurés par des côtier qui passe à 2 km au sud-ouest du CNPE de Paluel. prefevements dans to Durdent, petit fleuve

> Cette région est traversée par de petities rivières cătières qui sont toutes des cours d'eau de première categorie très

requentes par les pécheurs.

à un régime de marée de type semi-

diume,

d'un fleuve côtier dans cette partie de la L'etude des parametres physico-chimiques des eaux Intorales met en évidence un léger échauffement de ces eaux aux abords proches du site ainsi que l'impact côte de la Seine-Maritime.

Du point de vue hydrobiologique, l'état de la masse d'eau située dans le périmètre d'influence du site est qualifié de très ban par le Réseau hydrologique littoral normand (RHLN).

Des espaces naturels remarquables et espèces protégées

Les espaces naturels remarquables et espaces protégées ant été recensés dans le périmètre d'influence Autour de la centrale de Paluel sont potentielle de la centrale de Paluel.

 deux sites appartenant au réseau recensés:

- Natura 2000.
- 21 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.
- Les milieux décrits permettent d'évalue la diversité des habitats disponibles pour la faune. La présence de zones urbanisées ou artificatisées réduit la capacite d'accueil en est de même pour les terres agricolles exploitées peu disponibles pour la faure les haies encore présentes pour la faune sauvage autour du CNPE. sept espaces remarquables du littoral. peuvent abriter de nombreuses espèces. memo si

d'amphibiens ; 3 espèces de repules ; 21 espèces de mammiferes dont de Parmi les espèces patrimoniales présentes ou potentiellement présentes dans le périmètre d'étude, on dénambre. B espécies

patamoniales , 6 especes de mammiferes marins (dauphins, phoques) ; 3 espèces de nombreux chiropteres , 2 especes d'insectes poissons ams que 44 espèces d'oiseaux.







DOSSIER DE DEMANDE DE MODIFICATION RELATIF AUX REJETS ET PRÉLÈVEMENTS O'EAU

TI

Les activités de l'homme autour du site

Démographie

Dans un rayon de 10 km autour du site de Paleal, la population est de 15 628 habitants, soit une population en Regére d'iminition de 1,1% depuis 1999. 25 communes de plus de 100 habitants 25 communes de plus de 100 habitants 39 sont recentes, a dont deux dépassont 300 habitants, il sagt de Sant-Valery-en-Cany-Barville.

Agriculture

Dans un rayon de 10 km autour du CMPE de Palues, les cultures créalières et les ble constitue à principale culture créalière. La culture du lin Texte est également notable pusque la Sene-Mantitime est le premier département français producteur de la New Perenier departement français producteur

Activités de loisirs

Parmi un large éventai d'activités de los ses propose dans le département, de la Seine-Marrome, les activités nautiques

sort dominants, les activités tourstiques sorientent également was les nombreux sirés naturés et hatoriques, les sites inecits présentant un intérêt général du point de vue artistique, historique, coenfidique, légendaire ou pritoriesque, et les monuments historiques présents dans la récion.

Voies de communication

to reseau noutrer dans un rayon de 10 km autour tu site est constitue essentiellement. De routes départementales de faulte rafic, unitées pour la majorité par la centrale ellemême et pour les besoins des activités aurocès.

La seule voire ferrire proche du site (moins de 10 km) est le terminal de Saint-Valeryen-Caux utilisé pour les besons de transport de combustible du CNPE.

La ligne. Paris-le Havre refe. Paris aux agglomérations de Rouce et du Havre. à travers les régions lile-de-France et Haute-Normande.

Le CNPE est stud a proximaté de deux principaux ports nationaux, Rouen et le Havre.

Environnement industriel

Dans un rayon de 10 km autour de la centrale, 15 entrepraes classées pour la prodection de l'environnement sont recessées et soumses à autorisation (explatations apriceles, décharges d'ordures mienagères, abattoris).



Savoir plus...
Pièce C - Chapitre 3.5
Analyse de l'état initial
de l'environnement humain

État des lieux radiologique terrestre et aquatique

L'environnement de la centrale nucleaire de Palual a fait Pobjet d'un état de réference radioécològique, avant l'implantation et la mère en explaitation du CNPE, destiné à dentifier les radionuclèdes présents dans l'environnement. Il a set réalisé entre 1978 et 1979 par l'institut de radioprotection et tle salvée nucleaire (IRSN).

Par la suate, deux études radioécologiques apprafandies ent été hélacées en 1955 et 2005 permetant de methe à jour l'état de référence et de compendire l'évalution potentielle du niveau de radioactivité au sein des écosystemes. De plux, depuis 1992, un suivi radioécologique annuel des milieux érrestres et aquatiques est réalise milieux.

Les principaux enseignements de ces études et suivis sont :

- La natioactivité présente dans l'écotyateme du CNPE de Paluel est très majoritairement d'origine naturelle.
 - Des traces de radioactivité d'origine autificielle ont été décelées dans de nombreux compartiments de l'environnement, Elle provient majoritairement d'une réenantone des retombées des essais atmosphériques d'armes muckèures (entre 1945 et 1980) et de l'accident de Tchemobyl (1986).
 - Laccordent de l'attention principale d'ans le milieur terrestre ne révélent pas d'accorissement significatif de la radioactivité

life a Texploitation de la centrale. Scula que que resultats de mésure en carbone et a dadussient une légère influence penctuelle des rejets atmosphériques du sie sur l'écosystème berreafte. L'environnement marin de la centrale est caactérité par la présence de plusieurs radionucleides attriciels dont l'origine est multiple i rigéts de l'usino de retraitement de combustibles de La Hague, relombless des essais alterns d'ammes n'uribaires et de l'accident de Tchendbyl, rejets des CNPE obbers.

Du fait de ces apports, la contribuion des rejets de la centrale mudéaire de Paluel est difficie à décerner.

Seules les détections ponctuelles des éléments cobalt (avant 2003) et argent ternognent de la contribution du CNPE de Palue à l'apport de ces radionistèries de dans le milleu aquatique.



•

A STOREGIE



위두

rejets d'effluents de la centrale Réglementation actuelle des de Paluel

Les rejets et prélèvements de la centrale nuclèaire de Paluel sont actuellement réglementés par l'arrêté du 11 mai 2000 autorisant Éfectrioté de France à poursuivre les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents liquides et gazeux pour l'exploitation du ste

Pourquoi présenter ce dossier ?

Ce dossier s'inscrit en cohérence avec le principe d'amélioration continue des performances de l'installation.

l'est déposé afin de

- · renforcer la súreté nucléaire, par la mise en œuvre d'un conditionnement du projet secondaire conforme aux medieures techniques dispanibles.
- demandées et d'autre part optimiser certaines limites de rejet et fare évoluer certaines limites des autorisations de rejets pour d'une part encadrer les rejets induits par les modifications pratiques industrielles existantes.



Ce dossier est ainsi parteur de demandes de modifications qui sont présentées ci-après.

Ces demandes passent par une procédure d'instruction du dossier par l'ASN avec appui des services de l'État.

Cadre réglementaire de la procédure de révision de l'arrêté de rejets

La gestion des rejets s'appule sur une volanté forte d'EDF de limiter les impacts de ses installations sur l'environnement et la santé, en cahérence avec sa politique environnementale.

aux Installations Nucleares de Base est désormes fixée par les dispositions des articles L.125-10 et suivants et des r*2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nuclèure, ansi que par celles du décret n*2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux IMB et au contrôle, en matière de sûrete nucléaire, du transport de La réglementation spécifique applicable articles L.591-1 of suivants du code de l'environnement cadifiant la loi substances radioactives.

autorisation de création, de modification nuclèbine, à la radioprotection ou à la d'explaitation, de mise à l'arrêt définité ou de démantélement des installations nucléaires de base, qui sont délivrées par décret, la demande faite auprès Daministration intègre l'ensemble des considérations relatives à la sûreté Ce decret prévoit que pour protection de l'environnement

Les demandes de modification objets du présent dossier relèvent ainsi des dispositions du décret du 2 novembre 2007 et notamment de son article 26.

CODERST) et les abservations de la LASN instruit ce dosser avec les services de l'État. À cette occasion, une information est faite au public conformément à la reglementation et l'ASN solicite les avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sandares et technologiques Commission locale d'information (CLD).

trative, la nouvelle autorisation sera A l'issue de la procédure adminisconstituée de deux parties :

- une décision de l'ASN, précisant les hamologuée par Arrêté ministériel limites associées aux rejets d'effluents, publié au Journal officiel.
- modalitis des proférements et des rejets d'effluents, pubblee au Bulletin officiel une décision de l'ASN, précisant les de l'ASN.





1 S 4 S 5 6 6 n П

AODIFICATION PRINCIPALE DU DOSSIER :

VOLUTION DU CONDITIONNEMENT CHIMIQUE DU CIRCUIT SECONDAIRE

DOSSIER DE DEMANDE DE MODIFICATION RELATIF AUX REJETS ET PRÊLÊVEMENTS D'EAU

Demandes d'évolution des limites de reiets

Modifications 2 et 3 : révision des limites annuelles de rejet des effluents radioactifs liquides et gazeux pour le parametre tritium. Ces modifications permettent un austement des Imites pour mieux répondre aux besons directs de production électrique de la centrale. lest a noter que la modification 2 relative à l'evolution de la limite annuelle de rejet en Intium gazeux n'est pas maintenue par EDF, consequence, audune augmentation de la limite de rejet en tribum glueux n'est demandée par le CNPE

réservoirs de collecte des effluents du Modification 4 : relevement de la limite en activité volunique tritium dans les circuit secondaire.

La revision des limites de rejet des substances issues de la station de

déminéralisée.

en compte de la qualité naturelle de l'eau brute et des besoins du production d'eau déminéralisée permet

prise

site afin de pouvoir fonctionner avec des mites reflétant la réalité de l'exploitation de cette station. Cette demande concerne les parametres matières en suspension

La relaxation de cette limite permettrait de réduire significativement les volumes en cordilare, une réduction significative des d'effuents esus du circuit secondaire avec, rejets chimiques.

Modification 5: demande de limites de

(MES), fer et cuivre,

Autres demandes de modifications

Modification 7 : régularisation des opérations de dessablage des fosses des tambours filtrants de la station de pompage.

debits d'activité pour les substances radioactives rejetées par le CNPE sous

forme gazeuse et liquide.

Des sédiments provenant du chenal d'amenée s'accumulent dans les fosses des tambours filtrants situées à l'entrée de la station de pompage. ades ainsi que les radionucleides de la Actuellement to CNPE de Raluel ne dispose pas de imites en débit d'activité dans son arrêté de rejet. Cos demandos de limites concernent le tribum, les gaz rares, les

Afm de l'béser les tambours filtrants, une D'aubes modifications mineures des autorisations actuelles de rejets de la opération de déssablage est nécessaire. centrale sont incluses dans le dossier.

catégorie autres produits de fission ou Modification 6 : revision des autorisations relatives aux rejets de la station de production d'eau

d'actristion.





LE PROJET SHERLOCK

Un complément au dossier, appelé « Addenda Projet SHERLOCK » prend en compte une activité ponctuelle d'expertise sur un générateur de vapeur dans le cadre des travaux de maintenance planifiés lors de la visite décennale de l'unité de production n°2 de la centrale.



mieux comprendre les mécanismes de métallurgiques sur les générateurs vieilissement de ces composants. de vapeur de ses centrales pour EDF conduit depuis 2014 un

l'expertise de ce généraleur de vapeur récessitera une découpe du matérie usceptible de générar des effluents remplace en 2015.

Le dossier de modifications comprend une présentation de ce projet ainsi que l'étude des éventuels impacts associés.

savoir plus... Pour en

Présentation succincte du projet Addenda Projet SHERLOCK Description du projet Pièce B - Chapitre 1 Fibre C - Chapitre 2 do modification





LES REJETS RADIOACTIFS À L'ATMOSPHÈRE

Les effluents radioactifs à l'atmosphère proviennent :

- · soit des auz radioactifs tous du dégazage de l'eau du circuit
- soit de la ventilation des divers locaux nucléaires, pouvant être marqués par des gaz radioactifs.

- C'est le cas des effluents gazeux essentiellement issus des sait fibés et rejetés à l'armosphère par les cheminées de rejet. En fanction de leur arigine, les effluents radioactifs sont : circuits de ventilation,
- sait stackes dans des réservairs pendant une durée minimale d'un mois pour permettre la diminution de la radioactivité

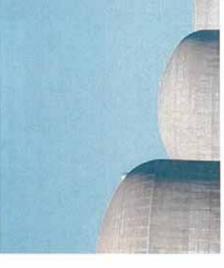
Après controlles, ces effluents sont filtrés et rajetés à l'atmosphère par les chemindes de rejet. C'est le cas des gaz issus du dégazage de l'eau du circuit primaire.

Proposition de nouvelles limites d'autorisation

Les autorisations définissent trais limites pour les effluents radioactifs à l'atmosphère :

- activité rejetée annuellement pour différentes catégories de radionucleides (limite inchangée),
- activité volumique mesurée dans l'environnement après disperson

performants.



Ces limites tennent campte du retaur d'expérience ainsi que de la mise en place d'instruments de prélèvement et de contrôle plus débit d'activité au point de rejet (voir oi-dessous).

S DEBITS D'ACTIVITÉ POUR LES RADIONUCLEIDES GAZEUX

N'étant pas règlementée actuellement par des limites en débits d'activité fexprimées en becquerel par seconde), la centrale nucléaire de Paluel demande des valeurs limites pour les débits d'activité des radionuclétées rejects fours forme guizeuse. Piece C - Chapitre 2.3.5.1

Demande de débits d'activité pour les substances radioactives rejetées sous forme gazeuse N Pour en savoir plus...

adionudéides	Oébit global du site (Bq/s)	par cheminée de rejet (Bq/s)
mitim	2.10*	5,105
int range	01.8	4,5,10%
odes	2,10	5,101
umes produits de fasion u d'activation émetteurs éta ou garrma	2,10%	5,10′

N CONTROLES

Les rejets des effluents radioactifs gazeux de la centrale nudéaire de Paluel font l'objet de contrôles et d'analyses réalisés à la cheminée de chaque Bâtiment des auxiliaires nudéaires (BAN).

toute vidange des réservoirs au de l'air des bătiments réacteurs. Chaque mois, EDF réalise un bilan des rejets et transmet l'ensemble des résultats de ces contrôles à l'ASN. Par asleurs, des contrôles de radicactivité sont effectués avant

Pour en savoir plus...

Pièce C - Chapitre 2.4 Moyens de contrôle du respect des limites demandéel

LES REJETS RADIOACTIFS LIQUIDES

es effluents rabidactifs fiquides provenient du circuit primaine et des circuits annexes nucléaires

Is sont systematiquement collectes, puis traites, pour retenir Fessentiel de leur radioactivité. EDFlos achiemne ensuite vers des réservoirs de stockage du ils sont analysés sur le plan radioactif et sur le plan chimique par le laboratoire du ste avant rejet.

Proposition de nouvelles limites d'autorisation

Les autorisations définissent trais limites pour les effluents radioactifs liquides :

- activité rejetée annuellement pour différentes catégories de radionucleides.
- débit d'activité au point de rejet.
- activité volumique mesurée dans les eaux réceptrices après dilution.

AUTORISATION OF REJET ANNUEL IN TRITION LIQUIDE

La doctrine d'EDF mise en place sur le parc nucléaire depuis 2007 préconise de maintenir un niveau bas d'activité en tritium dans le circuit primaire et de rejeter l'essentiel du tritium sous forme liquide.

d'activité (exprimées en becquerel par seconde), la centrale nucléaire de Paluel demande des valeurs limites pour les débits Wetart; pas réglementée actuellement par des fimites en débits

M Dearts p'Activité Pour LEs RADIOMUCLEURS LIQUIDES

d'activité des radionuclèides rejetés sous forme liquide. Celles-ci

sont basées sur le débit des auvrages de rejet (D).

Il est donc apparu nécessaire de réévaluer les l'mites actuelles pour le tritum sous forme liquide afin de permettre l'exploitation des quatre tranches du CNPE de Paluel.

est important de souligner qu'aucune modification de valeur mate ajoutée dans le milieu récepteur n'est demandée.

Actività en tritium rejetée (GBq/an)

120000	160,000
	2
on actuelle	an elamestand
utorisatio	intervention)

Debit global du site (8q/s) 800 × D 7xD Autres produits de fission ou d'activation émetteurs bêta ou gamma Radionucleides Trittum



Nece C. Chaptre 2.3.5.2 Demande de déblis d'activité pour les substances radioactives rejetées sous forme liquide

Modification de la limite annuelle de l'activité rejetée dans les effluents radioacitis liquides pour le paramètre tritium.

Piece C - Chapitre 2.3.3 savoir plus... Pour en savoir ple



S EVOLUTION DE LA UNITE EN ACTIVITÉ VOLUMIQUE EN PRITTING DAMS LES RÉSERVOIRS DE COLLECTE DES-EFFLUENTS CHES CHICUITS SECONDAINES

Le CNPE de Paluel demande une élévation de la limite pour l'activité volumique en tritium dans les réservoirs de collecte des effluents du circuit secondaire.

Cette relaxation de la limite de 2,000 à 4,000 Bq/L permettra de de faire des appoints d'eau dans les circuits secondaires pour maintenr les teneurs en tritlum au niveau en vigueur réduire le volume d'effluents rejeté car il ne sera plus nécessaire actuellement Re-eter mains d'effluents permet ainsi de limiter les rejets des produits chimiques nécessaires au conditionnement des circuits secondaires.



N CONTROLES

Les contrâles associés aux effluents radioactifs liquides sont effectués sur chaque réservair de stockage avant rejet en mer afin de vérifier le respect des valeurs limites demandées. Chaque mois, EDF réalise un bilan des rejets et transmet. Fensemble des résultats de ces contrôles à IASN.



Medification de la limite de l'attente volumique tritium dans les réservoirs Ex de sockage des eaux d'exhaure des sales des machines.

Pour en savoir plus...

Pièce C - Chapitre 2.3,4



Dans le cadre des modifications décrites précédenment, le dossier formule des demandes pour le rejet



AUX EFFLUENTS ISSUS DE LA PRODUCTION

déminéralisée, dont la production réalisée sur le site, génère les Les ajustements des limites de rejet des substances ésues de la

principaux rejets suivants : matières en suspension, fer et cuivre.

station de production d'eau déminéralisée sont motivés par une

prise en compte de la qualité naturelle de l'eau brute et des besoins du site afin de pouvoir refléter la réalité de l'exploitation

de cette stabon.

flour fonctionner, les unités de production ont besoin d'eau

D'EAU DÉMINÉRALISÉE

LES REJETS CHIMIQUES ASSOCIÉS

AU CONDITIONNEMENT DU CIRCUIT SECONDAIRE LES REJETS CHIMIQUES ASSOCIÉS

Le conditionnement du circuit secondaire vise à éviter la corrosion des matériels grâce à l'utilisation de substances chimiques chaisles pour leur efficacité mais aussi paur leur moindre impact sur la santé et l'environnement.

Actuellement, les substances utilisées sont l'hydrazine et l'ammoniaque. L'injection d'hydrazine permet de minimiser la comoson des matériaux en réagissant avec l'axygène dissous dans Yeau, En complément, le maintien du pH dans le circuit secondaire est assuré par un conditionnement de ce circuit avec EDF demande la possibilité d'utifiser et de réjeter une autre substance de conditionnement. La morpholine ou Tethanalamine, qui présentent de nombreux avantages par appoint a Fammoniague.

Dans de cadre, le dossier formule des demandes pour le rejet des substances survantes:

Substances	Propriétés pour le conditionnement des circuits secondaires
Hydrazine	Elmine l'axygène dissous dans l'eau
Morpholine Ethanolamine	Utilisées pour lutter contre la corrasion des matériaux (maintien du pH)
Azote (ammonium, nitrates, nitrites)	Paramètre qui permet d'estimer dans les effluents les sous produits de dégradation des substances de conditionnement chimique

Proposition de nouvelles limites d'autorisation

Afin d'encadrer les rejets chimques de la centrale, plureurs types de limites sont demandés, sous forme de flux maximum sur une jounée (flux 24 h), de flux maximum sur une année (flux année) et de concentration maximum ajoutée au rejet au miveau de frouvrage de rejet principal,

M FLUX APPROFIS (KG/AN)

Substances	Autorisation	Autorisation demandée
Hydrazine	120	28
Morpholine	10.2	1530
Ethanolamine		780
Azote	3000	0629

(1) Limite exprimée en ammonium

S FLUX 24 HEURES (KG/24H)

S CONCENTIATION MAXIMALE AUDUTER DAMS L'OUVRAGE DE NEIET (MG/L.)

Substances	Autorisation	Autorisation demandée
Hydrazine	,	0,01
Marpholine		0,34
Ethanolamine		60'0
Azote		0,40

Piece C - Chaptire 2.3.1
Evolution du conditionnement du circuit secondaire avec la mise en œuvre d'un conditionnement à l'éthannalamine ou à la morphétine

Pour en savoir plus...

Les scénarios permettant d'établir les limites sont détailles dans

Substances	Autorisation	Autorisation demandée
Hydrazine	02	3.00
Morpholine		±21
Ethanolamine		40 8'6
Azote	200 (4)	96

And Tennes 19%, our faile 24 hearts present departs this and to the 19% of th

Contrôles

effectués sur chaque réservoir rejeté afin de vérifier le respect des valeurs limites demandées, Les analyses des parametres Les contrôles assocés aux effluents chimques liquides sont physico-chimiques sont réalisées avant leur rejet en mer.

Chaque mois, EDF realise un bilan des rejets et transmet rensemble des résultats de ces contrôles à l'ASN.

Provient du sulfate de curire pouvant être utilisé pour traiter les matières organiques Propriétés pour le conditionnement des circuits secondaires présentes dans les bassins de stockage de l'eau provenant de la Durdent Provient du chlorute ferrique des boues de pré-traitement Proviennent essentiellement en suspension Substances Matières Cuivro

S FLUX 24 HELITES (KG/24H)

Autorisation demandée

Autorisation

Substances

S FLUX ANNUELS (SG/AN)

340000

550000

Matieres en suspension

100

Culvre

Substances	Autorisation	Autorisation demandée
Matières en suspension	2550	5250
ja ja	R	403
Culvre	41	3,3

Pour en savoir plus...

Autorisation demandee

Autorisation

actuelle

Substances

M CONCENTRATION MAXIMALE ADDUTES

DARS L'OUVRAGE DE HEIET (MS/L)

00

Matières en suspension

des autorisations relatives aux rejets des effluents de la station de déminéralisation Piece C - Chapitre 2.3.5 Modification Bes autorio

0.002

Curre



Mayens de cantrôle du respect des limites demandées Pièse C - Chapitre 2,4

Évaluation de l'impact environnemental

ET GAZEUX

Les effets des rejets radioactifs sont évalués, d'une part, d'une manière rétrospective, par l'ensemble des européen de modélisation appelé mesures réalisées dans l'environnement sur dix ans, et, d'autre part, par risque environnemental gráce a un logicie ERICA (Environmental Risks from Ionising Contaminants: Assessment l'évaluation prospective du and management).

en tritum a été effectuée en utilisant le L'évaluation prospective des impacts lies aux modifications demandées de rejets logicel ERICA. Le logiciel ERICA permet d'évaluer, de caractériser et de géner les risques environnementaux lies aux rejets d'effluents radoactifs gazeux et liquides

La détermination des conséquences environnementales d'un rejet radioactif est basée sur la comparaison de l'activité d'un proverant du CNPE de Paluel.

CNPE de Paluel, qui est l'objet de la demande de modification des limites, considérée sans effet. L'évaluation réalisée par ERICA montre que impact associé aux rejets d'effluents radioactifs gazeux et liquides sur les environnements terrestre et marin du une valeur d'activité dans l'environnement est négligeable.

radionucleide dans l'environnement avec



Évaluation de l'impact sanitaire

Les effets sanitaires des rejets plus exposées aux différents rejets. Ces personnes constituent le "groupe radioactifs gazeux et liquides sont évalués au travers de la dose efficace reçue par un graupe de personnes les de référence" pour lequel les effets dosimétriques de la centrale nucléaire sont déterminés.

L'etude de la dispersion des rejets radioactifs gazeux conduit à retenir environ un kilomètre du banycentre des comme groupe de référence les habitants du hameau de Contevile, qui est situé cheminées de la centrale de Paluel. L'evaluation de la dose reque par ce groupe les différentes voies d'exposition de Le calcul est conduit en considérant les de référence est déterminée en canadérant l'organisme (externe liée au ravonnement rejets aux limites demandées et en prenant et interne liée à l'ingestion et à l'inhalation! en compte plusieurs hypothèses.

dosser donnent, pour le graupe de référence du hameau de Conteville, une doss efficace annuelle pour l'adulte de A partir de ces hypothèses, les résultats du calcul aux limites de rejets demandées pour les rejets gazeux par le présent

1,1 µSv/an (micro-sievert par an), pour fenfant de 10 ans de 1,2 µSv/an et pour ren'ant de 1 an de 2,0 u5v/an. rejets radioactifs liquides conduit a retenir un graupe de référence constitué par les camme vales d'expastion : externe lite aux sejours sur la plage et à la baignade et interne liée à l'ingestion. Le calcul est Palue! L'évaluation de la dose reçue par ce demier est déterminée en considérant canduit en considérant les rejets aux limites habitants des villages au voisnage L'étude de la dispersion des temandees.

Les résultats du calcul aux limites de rejets demandées pour les rejets fiquides par le present dosser donnent, pour le groupe de référence, une dose efficace annuelle pour l'adube de 4,9 u5v/an, pour l'enfant de 10 ans de 2,3 µSv/an et pour l'enfant de I an de 0,7 uSv/an.

aux rayonnements ionisants dus à la centrale de Paluel prend en compte, outre l'exposition interne et externe associées aux rejets radioactifs liquides et gazeux, Presidation externe directement produite Empact global d'exposition du public par Finstallation.

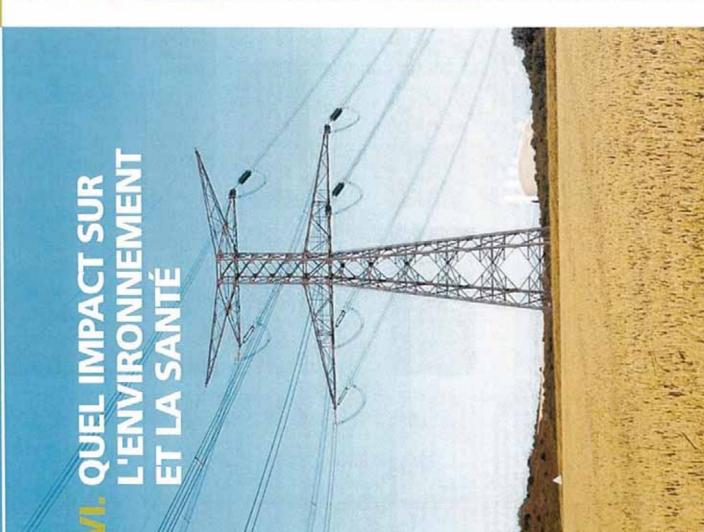
Concernant cette demiere, les mesures de surveillance réalisées dans le champ proche du site prouvent l'absence d'accroissement spécifique té à la présence du CNPE.

référence les plus exposés donne une doze efficace de moins de 6,0 µSwlan pour l'adulte, 3,5 µSV/an pour l'enfant de Ainsi, la somme de ces différents vecteurs d'exposition appliqués aux groupes de 10 ans et 2,7 µSwan pour rentant de 1 an,

(1000µ5v) par l'article R.1333-8 du code dase annuelle movenne induite par la radioactivité naturelle est, en France, de Ces doses représentent au maximum 6/1000° de la limite annuelle d'exposition d'une personne du public, fixée a 1 mSwan de la Santé publique. Pour mémoire. ordre de 2 400 µSv.



Piece C - Chapitre 4.7.1 Evaluation de l'exposition du public aux rayonnements ionitants



23 23

IMPACT DES REJETS CHIMIQUES LIQUIDES

Évaluation de l'impact sanitaire

L'évaluation des effets des rejets d'effluents chimiques liquides de la centrale nucléaire de Paluel sur est réalisée selon la méthodologie d'Evaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) qui reprend les Pinstitut de la sante des populations riveraines veille sanitaire et de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel g recommandations et des risques).

Dans le cas des rejets chimiques liquides de sont l'ingestion d'eau de mer lors de la crustacés et mollusques péchés dans la a centrale de Paluel, les voies d'exposition substances etudiées et de l'utilisation des paignade et la consommation de poissons. prépandérantes, campte tenu des eaux de la zone d'influence de la centrale. Manche aux alentours de l'installation.

Evaluation du risque sanitaire associé aux rejets d'effluents chimiques liquides

Dans ce cadre, l'Évaluation quantitative des risques sanitaires canclut que es rejets d'effluents chimiques attribuables à la centrale nucléaire de Paluel ne sont pas de nature à causer un risque pour la santé du public.





Pour en savoir plus... Nèce C - Chapitre 4,7.2

Évaluation de l'impact environnemental

L'analyse des résultats de la surveillance par l'IFREMER montre qu'il n'y a pas de mise en évidence d'évalution physico-chimique et biologique du milieu liée aux activités de la centrale hydroecologique de l'écosystème aquatique effectuée annuellement nucléaire de Paluel. Les analyses effectuées substance par pour les rejets d'effluents chimiques liquides montrent que ceuren'ont pas d'impact perceptible sur 'écosystème aquatique en champ proche des rejets du CNPE pour les substances substance, rejetbes.

Enfin, les demandes du présent dosser du CNPE de Paluel somt compatibles avec

- · les orientations fandamentales, les objectifs et les dispositions définies dans le 50AGE Seme-Normandie,
- les orientations et les mesures de la convention pour la protection du mileu marin de l'Atlantique du nord-est, du Plan de gestion des poissons migrateurs (PGPM))
- gestion anguille au inveau national et au niveau local. les arientations et mesures du Plan de

Au vu de l'ensemble de ces éléments,

Pièce C - Chaptere 4,3.2 Effets des rejets d'effluents chimiques l'quides

il convient de conclure que les rejets d'effluents chimiques de la centrale de Paluel n'auront pas d'impact sur les

scosystemes.



Pour en savoir plus...



NATURELS REMARQUABLES PROTÉGÉES ET LES ESPACES MPACT SUR LES ESPÈCES

mpact sur les sites Natura 2000

l'action de l'Union Européenne en faveur de la préservation de la diversité biologique repose sur la la préservation d'habitats naturels et création d'un reseau écologique européen de sites importants pour d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaine et prioritaire.

Ce réseau est constitué par un ensemble de Sites d'importance communautaire SIC) désignés au titre de la directive Habitats et de Zones de protection spéciale ZPS) désignées au titre de la directive Diseaux. Ces deux types de sites sont communications appelles sites Natura 2000

Dans les zones de ce réseau, les états membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'évaluation des incidences sur les sites de l'écologie, du développement durable d'habitats et d'espèces concernés. L'étude Natura 2000 a été réalisée en s'appuyan! sur le guide édité en 2004 par le Ministers

pour distinguer le significatif du bruit disposer de données sur un ensemble complet de paramètres caractéristiques et cec. sur une durée suffisamment langue "evaluation des modences nécessite de fond.

et de la mer.

C'est pourquoi la centrale nucleare de Paluel met en œuvre depuis la mise en service de ses unités de production un sum hydroecologique et radioecologique

de l'environnement réalisé sur des zones

d'études et des paints de prélèvements

L'étude analyse conjointement les effets cumulés des différents types de nussances et permet de mettre en évidence l'impact direct ou indirect global du projet

des demandes de modifications de la L'aire d'étude de l'évaluation d'inoidence centrale de Paluel concerne les mileux aquatique et terrestre et comprend deur sites Natura 2000

- SIC FR2300139 Littoral cauchois
- ZPS FR2310045 : Littoral semo-marin

de la centrale avec les espèces et habitats des rejets de la centrale ruclèaire de Raluel permet d'écarter toute interaction Canalyse des effets sur l'environnemen de res zones.

communautaire ayant prevalu à la proximité de la centrale nudéaire de Le projet du présent dassier ne remet cause l'état de conservation actuel des habitats et espèces d'intérêt désignation du site Natura 2000 à Paluel, ni à ses objectifs de gestion.



Piece C - Chapitre 4,12 Evaluation des incidences sur les zones Natura 2000

Autres espèces protégées et espaces naturels remarquables

Les espaces naturels remarquables et les espèces protégées identifiés à proximité de la centrale nucléaire de Paluel sont, a l'exception des zones Natura 2000, quatre ZNIEFF de type II, et 17 ZNIEFF de type I.

2000, le projet du présent dossier n'a pas De même que pour les zones Natura d'incidence sur les espèces remarquables et espaces protegés inventories à praxim te de la centrale de Paluel.

Pour en savoir plus...

Analyse des effets sur les espaces naturels remarquables et les espaces Piece C - Chapitre 4.5

OU PROJET IMPACTS AUTRES

Les modifications demandées n'engendrent pas de déchets parti-culiers (nucléaires ou conventionnels) non campatibles avec les filières d'élimination mises en place par la centrale de Paluel et n'ont donc pas d'impact sur les déchets.

es modifications demandées n'ont pas d'impact sur les facteurs climatiques, le patrimoine cultural et architologique, les mantimes ou de lasirs, la consommation bruits, vibrations, adeurs, émissions umineuses), Phygiène, la sécurité, la espaces naturels, agricoles, forestiers, energetique, la commodité du volcinage salubrité publique











SURVEILLANCE MÉTÉOROLOGIQUE

La centrale nucléaire de Paluel effectue une surveillance météorologique au moyen d'une station automatique (température, humidité relative, pluviométrie, pression atmosphérique, direction et vitesse des vents). Ces équipements sant situés sous les vents domnants, à une hauteur vosine des rejets d'effluents gazeux, pour une melleure représentativité des mesures.

Ces données sont stockées par le serveur SEMENCE (Serveur météo national pour les sites nucléaires EDF et CEA) qui assure le stockage au sein d'une base de données des observations metéorologiques acquises sur tous les sites nucléaires d'EDF,



SURVEILLANCE RADIOLOGIQUE

La radioactivité dans l'environnement du CMPE de Paluel est suivie dans le cadre d'un plan de surveillance radiologique réalisé par la centrale au tire de l'arrêté du 11 mai 2000 et d'études radioécologiques confiées à LIRSN.

Surveillance de a radioactivité ambiante

La radioactivité est un phénomène est exposé à une radioactivité naturel. D'après l'IRSN, chaque français naturelle de 2400 µSv/an. La qualité de l'atmosphère autour de la et a 10 km autour de la centrale. Les ambiant, poussières atmosphériques et centrale nucléaire de Paluel est surveillée par des sandes installèes à 1 km, 5 km controlles suivants y sont réalisés : mesure de débit équivalent de dose gamma eau de pluie.

au public va le site internet du Réseau national de mesure de la radioactivité Les mesures sont reportées en temps réel vers l'exploitant et collectées tous les mois pour être transmises à l'ASN et dans Fenvironnement (www.mesureradioactivite.ft/public/).

Enfin, un dispositif de prélèvement du tritium atmosphérique est implanté sous les vents dominants à 1 km du site.

radioécologique Surveillance des eaux

EDF surveille les eaux de la Manche en continu et procède à des prélèvements complementaires à chaque rejet. La concentration on potassium, l'activité tritium et l'activité bêta global sont mesurees. Un contrôle des eaux souterraines est par alleurs effectue par l'intermédiaire de piezomètres répartis sur, et à l'extérieur du ste industriel.

On y mesure des paramètres physicola concentration en potassium. Factivité chimques indiquant la qualité des eaux, tritium et l'activité bêta global.

Chaque année, des prélèvements sur les sed ments, les végetaux aquatiques et les poissons sont effectués dans la Manche pour une mesure de l'activité bêta globale et la realisation d'une

du milieu terrestre Surveillance de la radioactivité

Une surveillance est effectuée au niveau du lait et des végétaux. Des vache et d'herbe sont réalisés dans trois fermes à praximité du site de Paluel, sous les vents dominants. prélèvements monsuels de lait de

Ces prélèvements sant envayés en laboratoire ou une mesure de la radiaactivité est effectuée.

des terres est également réalisée. Ces Une campagne annuelle de prefevements des principales productions agricoles ocales amo que de la couche superficielle prélèvements font l'objet d'une mesure de





SURVEILLANCE ÉCOLOGIQUE DU MILIEU MARIN

La surveillance écologique du milieu marin au niveau de la centrale de Paluel repose sur un partenariat solide avec TFREMER depuis 1974.

Ce programme annuel de surveillance a pour objectifs

- de fournit un état des lieux annuel de l'écosystème aquatique. au droit du CNPE, par la mesure de paramètres physicothim ques et biologiques descriptifs du milleu.
 - leur onigine, l'existence d'une tendance évolutive de l'un au de l'autre des paramètres étudiés. de déceler, au regard de l'analyse des suivis annuels depuis
- d'établir dans quelle mesure ces tendances peuvent résulter du fonctionnement du CNPE

Ces suivis sont réalisés à raison de plusieurs campagnes de physico-chime, chime, phytoplancton, trooplancton, microbiologie, Il comprend un suivi de différents compartments du milieu macroalques, zoobenthos ainsi que le suivi des pêches artisanales.



GLOSSAIRE

de l'État le contrôle de la sûreté nucléaire "information du public dans ce domaine. organisme indépendant, assure au nom et de la radioprotection et contribue à Autorité de sûreté nucléaire, L'ASN,

BECQUEREL (symbole 8q)

Cette unité est tellement faible qu'on emploie habituellement ses multiples (ou activité) d'un corps. 1 Eq est égal Unité de mesure de la radioactivité à une désintégration par seconde.

- 1 MBg (megabecquerel) = 10" Ba (1 millian de Ba)
 - 10° Bq (1 miliard de Bq) 1 GBg (gigabecquirel) =
- TO" Bg (1000 millards de Sg.) 1 The (térabécquerel) =

CEA

Commissarat a l'energie atomique

INERIS

OFF

l'ASN, de representants des associations nucleaire de Paluel. Cette commission environnementales, de représentants représentants de l'administration, de Commission locale d'information des solaniés et des sous-traitants. est composée d'élus locaux, de du nucleare pour la centrale

CNPE

CODERST

Centre nucléare de production d'électricité.

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Plan de gestion des poissons migrateurs

Evaluation quantitative des risques

sanitaines. HISSION

MdDd

des nusances provoquées par l'activité.

et un engagement sur la réduction

Elle repase sur l'améloration continue des performances environnementales

d'un arganisme, d'une entreprise.

la radioactivité dans l'environnement. Réseau national de mesure de RNME

Sites d'importance communautaire

accompagné d'émission de neutrons

Edatement des noyaux d'uranum

de rayonnements et d'un important

dégagement de chaleur.

PREMER

SIEVERT (symbole Sv)

une dose assez importante, aussi on emplore Unité utilisée pour mesurer l'absorption Le sievert est une unité qui représente du rayonnement par le corps humain habituellement ses sous-multiples et les effets qui y sont associés.

Institut français de la recherche pour

Pexpioitation de la mer

- 1 mSv (millsievert) = 10° Sv
- 1 µ5v (microsevert) = 10*5v

Institut national de l'environnement

industriel et des risques.

RSN

Installation nucleame de base.

SME

Système de management de l'envronnement.

institut de radioprotection et de sûreté

Norme internabanale concernant le management environnemental

150 14001

Zone de probection spéciale,

Les rejets d'effluents de la centrale de Paluel sont effectués dans le cadre d'une réglementation stricte destinée à protéger les populations et le milleu naturel. Au-delà, la recherche d'amélioration continue en matière de respect de l'environnement constitue un engagement majeur pour la centrale.

Une surveillance permanente

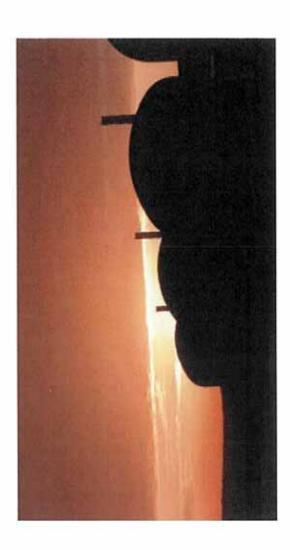
Les effluents, qu'ils soient radioactifs ou nan, font l'objet de contrôles réguliers avant leur rejet. La surveillance dans en continu, de contrôles systématiques périodiques mais l'environnement est réalisée par l'intermédiaire de mesures aussi d'études sur des périodes plus longues. Cette surveillance est réalisée dans le but d'évaluer les consequences eventuelles liées au fonctionnement du CMPE et de imiter les effets qu'il pourrait entraîner sur l'environnément.

A cette surveillance régulière réalisée par le site industriel "Administration. Chaque année, ce sont environ 20000 mesures et prélèvements qui sont effectués par le laboratoire de la centrale lui-même ou à sa demande par des organismes spécialisés, viennent staputer des contrôles inapines et des inspections réalisées par nucléaire de Paluel et par des laboratoires externes pour contrôle les rejets et l'envinonnement. Un rapport annuel de surveilance de l'environnement est publié et diffuse à l'Administration, à la Commission locale d'information et accessible au public. Il présente les principales données d'exploitation et l'ensemble des résultats des contrôles de rejets et de la surveillance de l'environnement.

Une démarche volontariste

Les efforts engagés par la centrale de Paluel en vue de limiter les rejets seront bien évidemment poursuivis dans les années à venir.

internationale pour les entreprises respectueuses de l'environ-rement et ayant la volonté d'une recherche permanento de progres. Cela implique le respect de la réglementation et l'engagement d'améliorer sans cesse ses pratiques et ses Cette certification constitue une marque de reconhaissance En cahérence avec la politique de développement durable d'EDF la centrale de Paluel a mis en place un Systeme de managemen de l'environnement (SME) reconnu par la certification (SO 14001 performances en matière de respect de l'environnement. En améliarant toujours la qualité de ses mesures, en mettant ses installations et en respectant les autorisations en vigueur, la centrale de Paluel continue de placer la súrete et le respect de en crume expérience et progrès technologiques paur aptimiser l'environnement au cœur de ses priorités.



BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION DE MODIFICATION RELATIF AUX PRELEVEMENTS D'EAU ET AUX REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT DES EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PALUEL

ANNEXE 2:

Revue de presse – avis publiés dans les journaux Paris Normandie et Courrier Cauchois

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION DE MODIFICATION RELATIF AUX PRELEVEMENTS D'EAU ET AUX REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT DES EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PALUEL

AYES DE ARISE A DESPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER DE DÉCLARATION DE MODIFICATION RELATIV AUX PRÉSTABLEMES D'ÉAMA É LA DIAI BERTES DANS L'ÉVIVANIME MEST DES ÉFFUENTS L'HOUDES ET GAZEUR DE LA CENTRALE HECLÉANE DE PALUE, EXPLOÎTE PAR EUR DE SA

En apprication de l'article 1. 593.15 du Code de l'enveronrement, le dyssee de déclaration de mobilitération salatif aux présissements if aux et aux regrés dans l'enveronnéement des et fuerets injusées et gaanus de la ceutrale non filaire de l'Abusti 1948 n° 103, n° 104, n° 124 et n° 1151 exposites par EDF 5.4 aut res à disposition du potés pour sine deviée de 27 pours, entre le 14 octobre et le 9 novembre 2015 inclus. La rince à disposition est affectuée dans les conditions, et après, conformément aux grapositions de la décision de l'Auticité de séreté melhane n° 2013 DC 0357 du 18 juin 2013 relative à la nouve à disposition du public des dississes de prépris de modifications prévue à l'article 1. 593.15 du Code de l'environnement

Le dussier, qui comprend notainment une étude d'impact et sins d'aude de maîtrise des rinques, est consultable dans les maines des communes autrentes : l'Aute, l'argi flavrité, faint Valery en Caux, eux pours et heures d'overeture habituels des maines.

Les observations sur le donnier de déclaration de modules bon relatif aux prélèvements d'eau et aux repet dans l'enveroncement des efficants lequides et gazeux de la centrale routéeux de l'alors (1915 n° 103, 1° 104, 1° 114 et s' 115) pourront être consignées par le public sur un registre convert à cet effet dans les trois balois présidés.

En application du P de l'article 4 de la stécision du Ell juin 2013 suramentamente, le doutier est également consultable à l'admini Internat suramente i étai influitaite del com et les edennes pourient être également transmises pendant la durante le la mine à despresion à l'admini de l'activité le la communication de l'activité de la communication des la mine à despresion à l'administration de la communication des la mine de la communication des la communication des la mine de la communication des la communication des la communication de la communication des la communication des la communication de la communication de

Des renseignements pessivent étre obtenus auçués d'Etri SA esprés du chef de ministra communication de la contrate nu citaire de Patuel, au 02 35 57 60 33

A Freeze de la mise à disposition du public, i IN 5A securi leve les observations terrendent et fine a le brier de la mise à deposition, qui éte absence, au plus tard un rous après ta citèren de la mise à disposition de public à l'Autorité de Variet mutteure, ou préset de la perio Mantière et à la Commission les alle disformation muiteaux (CLFR) de l'abent

Le présent avec est publié sur le site listemet de l'ASN mem est le

I e fician de la mica à disposition de la cantale sur semisatable per le profes, sur le sole infecient de la cantale sur béaix de l'abust inits arganes edit conti arror que sur le sole infecient de CANS (assesse aus fil à le oi canus de la principalme de sale input departe de la principalme de sale input departe de propose sur les à le oi canus de la principalme de sale input de la CANS (que la cantale de la cantale de

Revue de presse du : Vendredi 2 Octobre 2015

Paris Normandie - Dieppe/Bray	
Paris Normande - Pays de Caux	0
Le Progrès de Fécamp	D
Le Courner Cauchois	8
Les Informations Dieppoises	

AWIS DE SISTE À DESPONSTICH OU PUBLIC DU COSSERT DE DISCLANATION DE SICOS ECATION RELATIF AUE PRELÈVEMENT DESID ET AUX RELETE DANS L'ESTI IN DIVISION MENT DES EFFLUSISTS L'AQUIDES ET DAZIZIZ DE LA CIMINIALE MINCLÉMISE DE PALLIEL EXPLOSICE FAR EDP. EA

Dri applications die Tantera 1. 500. 11 de Corde de Torras de merane, le dissattée de Medigra fon die resistant non region dans attituerant met deux de metalement de deux de la dissatte de metalement de deux de la dissatte del dissatte de la dissatte del dissatte de la dissatte del dissatte de la dissatte del dissatte de la dissatte d

Les dictaires que porquer al rodad et unel une attacte d'enjudeit une attacte de madras desprépation, dut aix en digité claración en territorio de la contratación sector des . Paladi. Compréparation de l'ambient de compres en Causa, dans puerts et transver d'autoritant l'autoritant l'autori

Les disconnières per le discoles de désignance et recelleface paint à les politiques un de disconnière de la lors espès dur la face de nombre des efficients la politiques et patient de la horsembre athèmie de Pag. et 192 27. ESC 182 30. 10 10 et 17 173 y une re des contespois per le patient a l'envergebre count à une let donn les lites, bone prévides.

On matification du 71 du l'antenu à signit disclamente. 18 le m (13 some moi deur mille, le chimitare ent applicament i de matifatio à chimica le tre set me set septembre. I du l'antenu d'antenu l'antenu production production de després de la després de matificate par de després de després de la després de la després de l'antenu de la després de després de després de després de la després de la després de l'antenu de la després de l'antenu l'antenu de la després de l'antenu de l'antenu de la després de l'antenu de la després de l'antenu de

Due an emigrary-size present store of developments of a tot ragic terchaloff of wanted transfer in others for terms and other terchalom (see NC 700 T/100 To).

A recover de la maio à chiquemente (à) putale. El le lita messent un les altres parti forth deser et livra le delar de la recor a qualifica a sorbre administra, ao plice ford de mois appele la arriche la recor à dispondient d'appelaire. La deser les et tuesde stouche la recor à dispondient d'appelaire, ao a servide de tuesde stouche, na product de la foliaire dela filma de la la service de position de la foliaire de la foliaire de la filma de la la service de position de la foliaire de la foliaire de la filma de la filma de position de la foliaire de la foliaire de la filma de la

Lis patients from its) pulled can be substituted on pages weaters?

The Color do the Parise a along qualities of chaptable, never record districts by partition as to take industrial only on the latest and takes are the latest and takes as the latest partition of the latest of the latest and takes are the latest partition of the latest of the latest

Revue de presse du Vendredi 2	Octobre 2015
Paris Normande - Deopa-Bray	160
Paris Normande - Pays de Gaux	(3)
Le Progres de Feranç	Li
Le Courrer Cauchola	D
Les Informations Dieppoises	D

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION DE MODIFICATION RELATIF AUX PRELEVEMENTS D'EAU ET AUX REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT DES EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PALUEL

ANNEXE 3 : Constats d'huissier dans le cadre de la mise à disposition du public

S.C.P. Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT

Huissiers de Justice associés

Siège social
7, avenue du Général Leclerc
B.P. 6
76191 YVETOT Cedex

2 : 02 35 95 46 55 1 : 02 35 95 22 82



Bureau annexe

9, cour Notre-Dame du Bon Port B.P. 7 76460 SAINT-VALERY-EN-CAUX

> 2 : 02 35 57 38 55 2 : 02 35 97 34 55

RECOUVREMENT DE CREANCES - CONSTATS REDACTION D'ACTES - BAUX - CONTRATS VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PRISEES D'INVENTAIRES

Réf. 17330

SECOND ORIGINAL

PROCES - VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE MARDI SIX OCTOBRE de 9h00 à 10h00.

A la requête de ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F.), société anonyme à conseil d'administration au capital de 930.004.234,00 Euros, immatriculé au Registre du Commerce de PARIS sous le numéro B 552 081 317, dont le siège social est 22, avenue de Wagram à PARIS (8^{ème} arrondissement), représentée par Monsieur Brice FARINEAU, directeur du CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE DE PALUEL, sis au hameau de Conteville, route du Belvédère – 76450 PALUEL (Seine-Maritime).

Je, Guillaume PETIT, Huissier de Justice associé, membre de la Société Civile Professionnelle Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT, titulaire d'un office d'Huissier de Justice à la résidence de 76190 YVETOT (Seine-Maritime) sis 7, avenue du Général Leclere, soussigné,

Me suis transporté ce jour sur le territoire des communes de SAINT-VALERY-EN-CAUX, CANY-BARVILLE et PALUEL (Seine-Maritime), Madame Adélaïde HEURTEBISE, chargée de communication auprès de la Division Production Nucléaire du C.N.P.E. de PALUEL, m'ayant préalablement exposé:

Que dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration de modification relatif aux prélèvements d'eau et aux rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de la centrale nucléaire de PALUEL, une mise à disposition du dossier au public est prévue dans les mairies de SAINT-VALERY-EN-CAUX, CANY-BARVILLE et PALUEL, ainsi qu'au Centre d'Information du Public de la centrale de PALUEL.

Qu'afin de préserver les intérêts d'EDF, elle me requérait pour constater la réalité de l'affichage des avis de mise à disposition du dossier au public et en dresser procèsverbal.

Déférant à cette réquisition, je constate ce qui suit :

COMMUNE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX - 9H00

L'avis, de mise à disposition du public du dossier de déclaration de modification relatif aux prélèvements d'eau et aux rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de la centrale nucléaire de Paluel, exploitée par EDF-SA, est apposé sur le panneau d'affichage municipal extérieur situé place du Marché, sur le côté Est de la mairie. L'avis est au format A4, il est parfaitement visible et lisible par le public (photographies n° 1 & n° 2).

COMMUNE DE CANY-BARVILLE - 9H25

L'avis, de mise à disposition du public du dossier de déclaration de modification relatif aux prélèvements d'eau et aux rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de la centrale nucléaire de Paluel, exploitée par EDF-SA, est apposé sur le panneau d'affichage municipal extérieur situé rue du Baillage de Caux, face à la place du 8 mai 1945. L'avis est au format A4, il est parfaitement visible et lisible par le public (photographies n° 3 & n° 4).

COMMUNE DE PALUEL - 9H40

L'avis, de mise à disposition du public du dossier de déclaration de modification relatif aux prélèvements d'eau et aux rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de la centrale nucléaire de Paluel, exploitée par EDF-SA, est apposé sur le panneau d'affichage municipal extérieur implanté sur le pignon Ouest de la Mairie, place Henri de Sancy. L'avis est au format A4, il est parfaitement visible et lisible par le public (photographies n° 5 & n° 6).

CENTRE D'INFORMATION DU PUBLIC DE LA CENTRALE DE PALUEL - 9H55

L'avis, de mise à disposition du public du dossier de déclaration de modification relatif aux prélèvements d'eau et aux rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de la centrale nucléaire de Paluel, exploitée par EDF-SA, est apposé sur le panneau d'affichage extérieur implanté à gauche de l'entrée principale du Centre d'Information du public situé devant l'accès Nord de la centrale nucléaire de PALUEL. L'avis est au format A4, il est parfaitement visible et lisible par le public (photographies n° 7 & n° 8).



Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat sur trois feuilles, auquel j'ai annexé quatre feuilles contenant huit photographies, pour servir et valoir ce que de droit.

Sous toutes réserves.

DONT ACTE.



COUT:

Décret 2007-774 du 10/05/07

Procès-Verbal (art. 16-1)	292,33 €		
Frais de déplacement (art. 18)	7,67 €		
Total H.T.	300,00 €		
T.V.A. (20 %)	60,00 €		
Taxe forfaitaire (art 20-1)	11,16€		
TOTAL T.T.C.	371,16 €		

ANNEXE

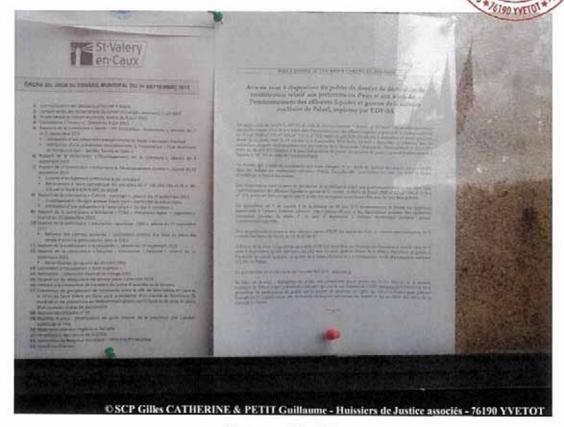


S.C.P. GILLES CATHERINE et GUILLAUME PETIT

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES YVETOT – SAINT VALERY EN CAUX



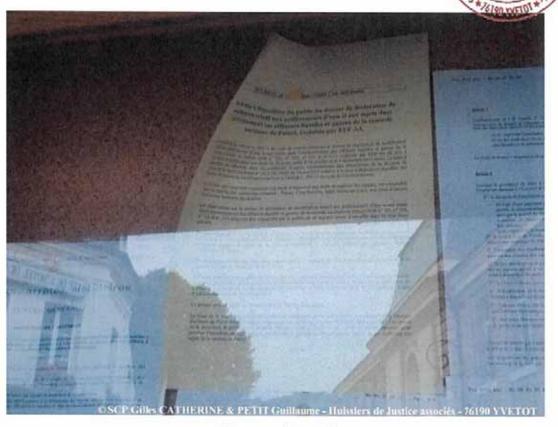
Photographie nº 1



Photographie n° 2



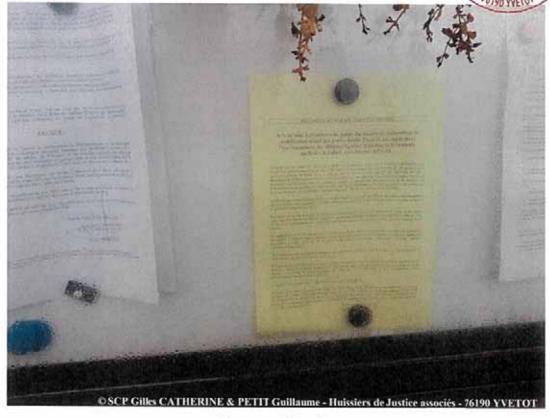
Photographic n° 3



Photographie nº 4



Photographie n° 5



Photographie nº 6



Photographie n° 7



Photographie nº 8

S.C.P. Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT

Huissiers de Justice associés

Siège social
7, avenue du Général Leclerc
B.P. 6
76191 YVETOT Cedex

2 : 02 35 95 46 55 2 : 02 35 95 22 82



9, cour Notre-Dame du Bon Port B.P. 7

76460 SAINT-VALERY-EN-CAUX
2 : 02 35 57 38 55

1 : 02 35 97 34 55

RECOUVREMENT DE CREANCES - CONSTATS REDACTION D'ACTES - BAUX - CONTRATS VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PRISEES D'INVENTAIRES

Réf. 17330

SECOND ORIGINAL

PROCES - VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE MERCREDI QUATORZE OCTOBRE de 9h00 à 10h00.

A la requête de ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F.), société anonyme à conseil d'administration au capital de 930.004.234,00 Euros, immatriculé au Registre du Commerce de PARIS sous le numéro B 552 081 317, dont le siège social est 22, avenue de Wagram à PARIS (8^{ème} arrondissement), représentée par Monsieur Brice FARINEAU, directeur du CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE DE PALUEL, sis au hameau de Conteville, route du Belvédère – 76450 PALUEL (Seine-Maritime).

Je, Gilles CATHERINE, Huissier de Justice associé, membre de la Société Civile Professionnelle Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT, titulaire d'un office d'Huissier de Justice à la résidence de 76190 YVETOT (Seine-Maritime) dont le siège social est 7, avenue du Général Leclerc, soussigné,

Me suis transporté ce jour sur le territoire des communes de SAINT-VALERY-EN-CAUX, PALUEL et CANY-BARVILLE (Seine-Maritime), Madame Adélaïde HEURTEBISE, chargée de communication auprès de la Division Production Nucléaire du C.N.P.E. de PALUEL, m'ayant préalablement exposé:

Que dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration de modification relatif aux prélèvements d'eau et aux rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de la centrale nucléaire de PALUEL, la mise à disposition du dossier au public doit se faire, à compter de ce jour, dans les mairies de SAINT-VALERY-EN-CAUX, CANY-BARVILLE et PALUEL.

Que dans le but de préserver les intérêts d'EDF, elle me requérait pour constater que le dossier était bien mis à la disposition du public dans les mairies concernées et en dresser procès-verbal.

Déférant à cette réquisition, je constate ce qui suit :

MAIRIE DE ST-VALERY-EN-CAUX - 09h05 (photographies n° 1 à n° 12)

Le dossier est à la disposition du public, dans une mallette spécifique, sur un compteur d'accueil dans l'entrée du secrétariat de la mairie. Il est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Le registre d'enquête sur 12 pages.
- ✓ Une fiche informative concernant l'évolution des autorisations de rejets de la centrale de Paluel : Comment s'informer?
- ✓ Deux exemplaires d'une brochure intitulée "Evolution des autorisations de rejets - Dossier de demande de modification relatif aux rejets de prélèvements d'eau du CNPE de Paluel".
- ✓ Un dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 avec les pièces annexes A, B, C et D, un dossier de plans et un dossier "Annexes".
- ✓ L'addenda au dossier de déclaration de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007.
- ✓ Un disque numérique contenant le dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007.

MAIRIE DE PALUEL - 09h30 (photographies n° 13 à n° 24)

Le dossier est à la disposition du public, dans une mallette spécifique, sur le comptoir d'accueil dans l'entrée du secrétariat de la mairie. Il est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Le registre d'enquête sur 12 pages.
- ✓ Une fiche informative concernant l'évolution des autorisations de rejets de la centrale de Paluel : Comment s'informer ?
- ✓ Deux exemplaires d'une brochure intitulée "Evolution des autorisations de rejets - Dossier de demande de modification relatif aux rejets de prélèvements d'eau du CNPE de Paluel".
- ✓ Un dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 avec les pièces annexes A, B, C et D, un dossier de plans et un dossier "Annexes".
- ✓ L'addenda au dossier de déclaration de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007.
- ✓ Un disque numérique contenant le dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007.

MAIRIE DE CANY-BARVILLE - 09h50 (photographies n° 25 à n° 36)

Le dossier est à la disposition du public, dans une mallette spécifique, sur le bureau du service "Urbanisme" au premier étage de la mairie. Il est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Le registre d'enquête sur 12 pages.
- ✓ Une fiche informative concernant l'évolution des autorisations de rejets de la centrale de Paluel : Comment s'informer?
- ✓ Deux exemplaires d'une brochure intitulée "Evolution des autorisations de rejets - Dossier de demande de modification relatif aux rejets de prélèvements d'eau du CNPE de Paluel".
- ✓ Un dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 avec les pièces annexes A, B, C et D, un dossier de plans et un dossier "Annexes".
- ✓ L'addenda au dossier de déclaration de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007.
- Un disque numérique contenant le dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat sur trois feuilles, auquel j'ai annexé dix-huit feuilles contenant trente-six photographies, pour servir et valoir ce que de droit.

Sous toutes réserves.

DONT ACTE.



COUT:

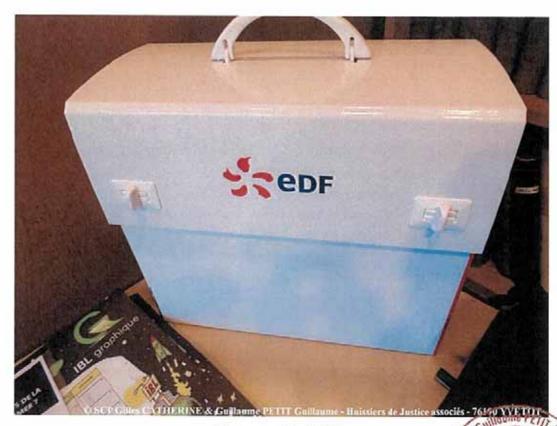
Décret 2007-774 du 10/05/07

Procès-Verbal (art.16-1)	292,33 €
Frais de déplacement (art. 18)	7,67 €
Total H.T.	300,00 €
T.V.A. (20 %)	60,00 €
Taxe forfaitaire (art 20-1)	11,16€
TOTAL T.T.C.	371,16 €

ANNEXE



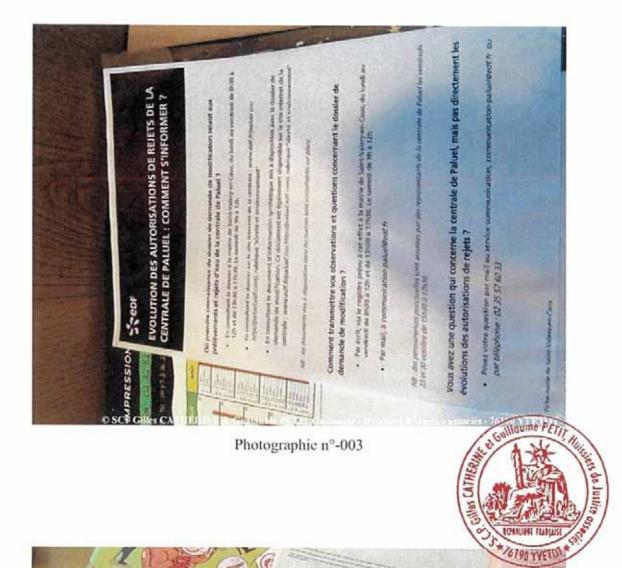
S.C.P. GILLES CATHERINE et GUILLAUME PETIT HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES YVETOT – SAINT VALERY EN CAUX

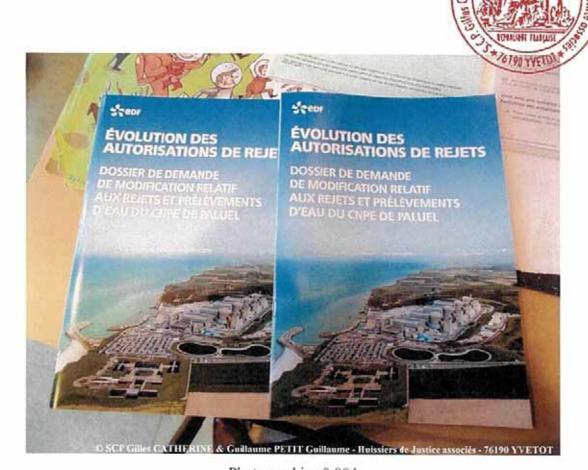


Photographie n°-001

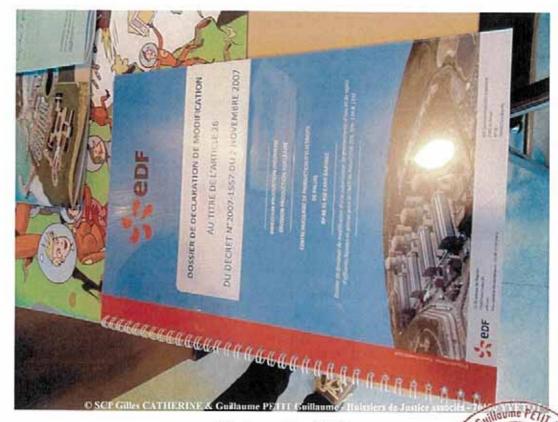


Photographic n°-002

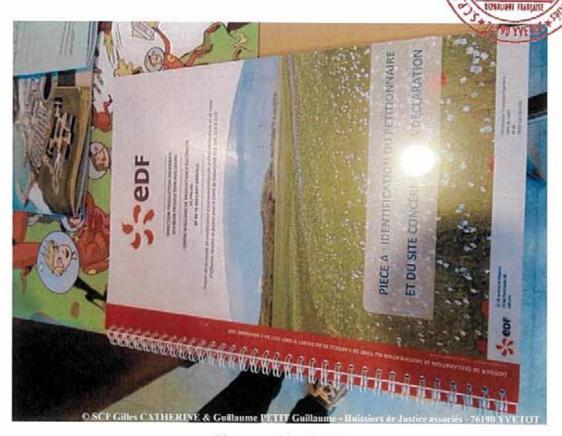




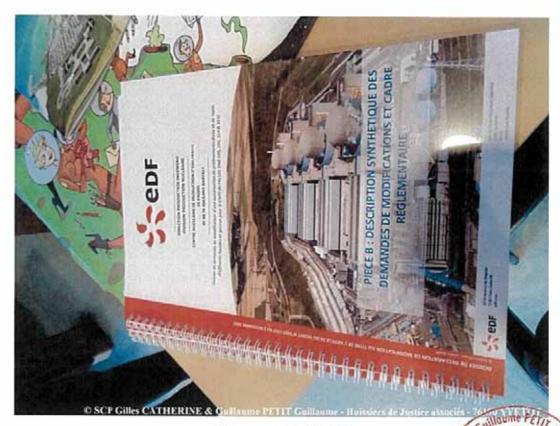
Photographie n°-004



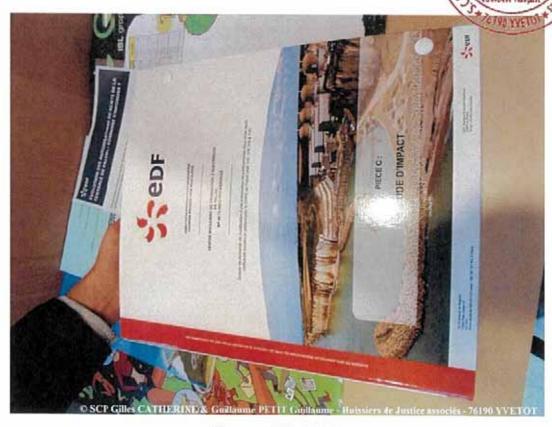
Photographie n°-005



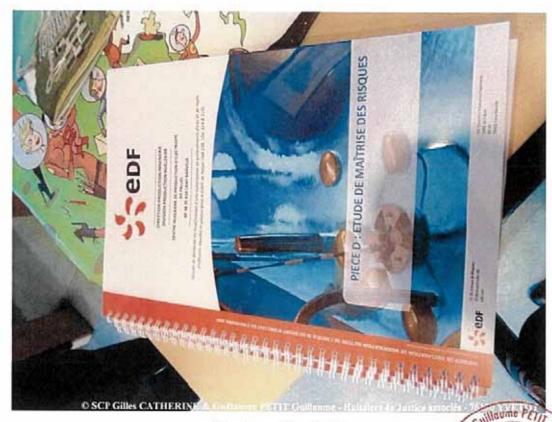
Photographie nº-006



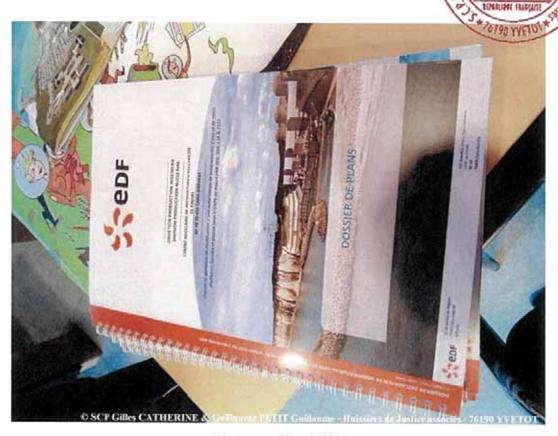
Photographic n°-007



Photographie n°-008



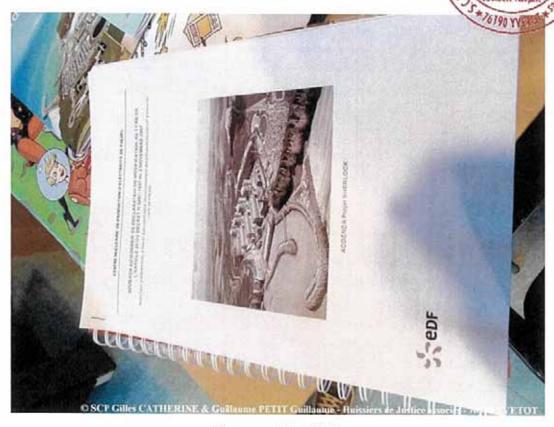
Photographie n°-009



Photographie nº-010



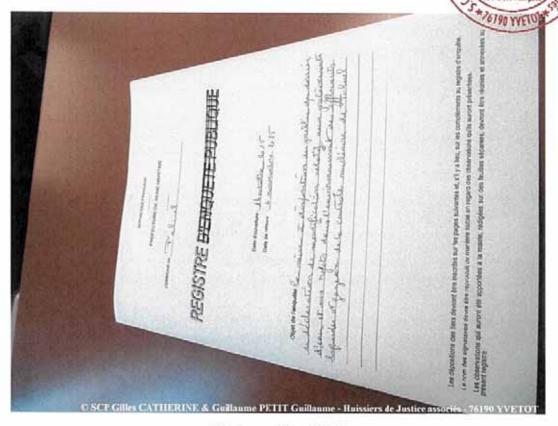
Photographie n°-011



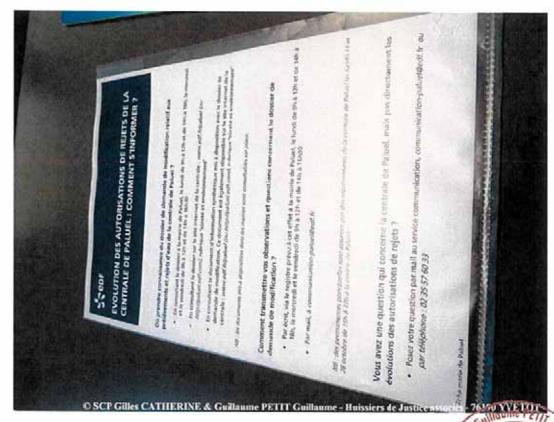
Photographic no-012



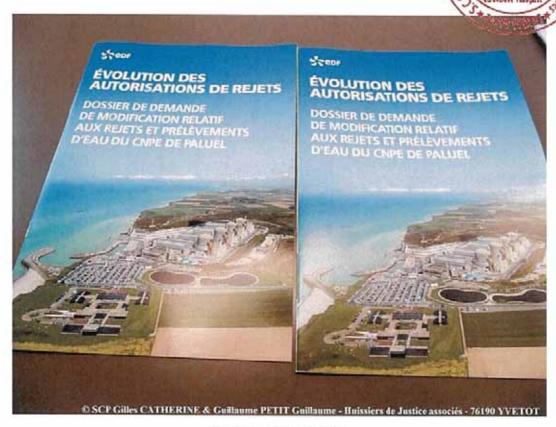
Photographie n°-013



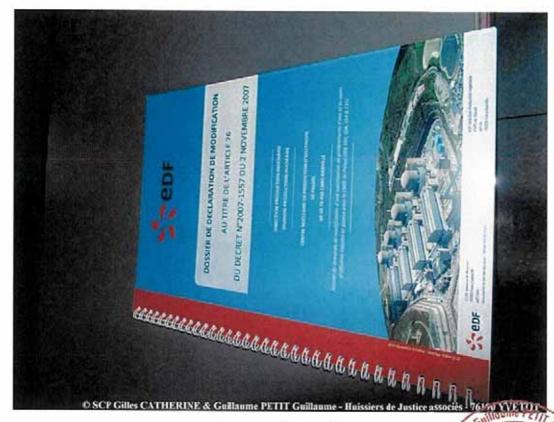
Photographic n°-014



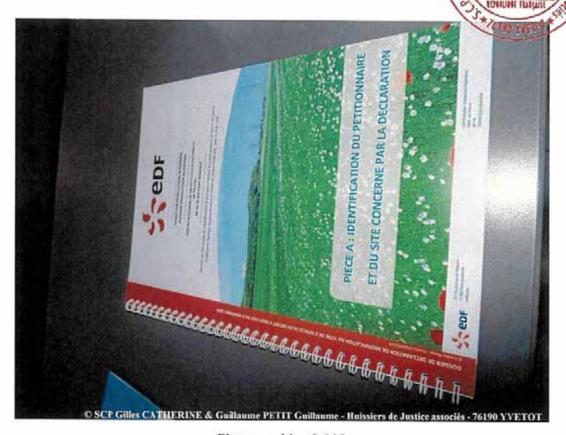
Photographie n°-015



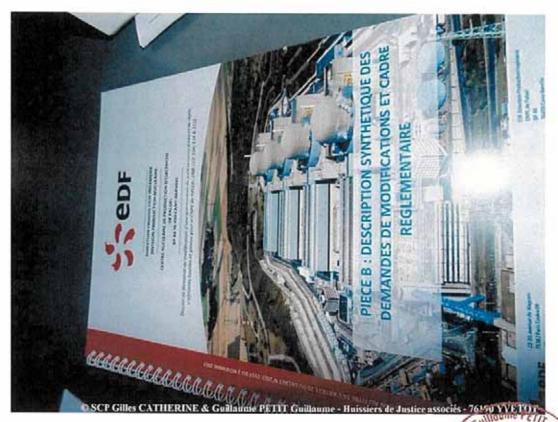
Photographie n°-016



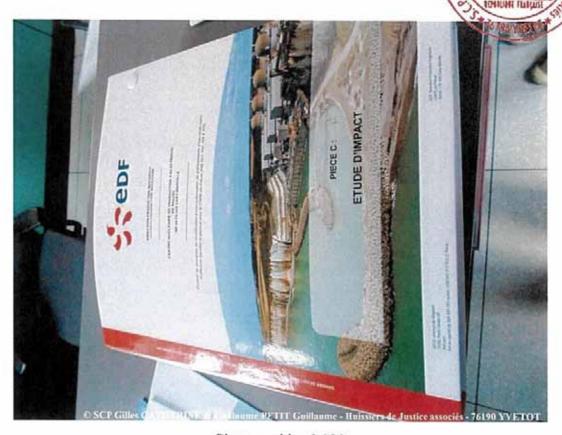
Photographie nº-017



Photographie n°-018

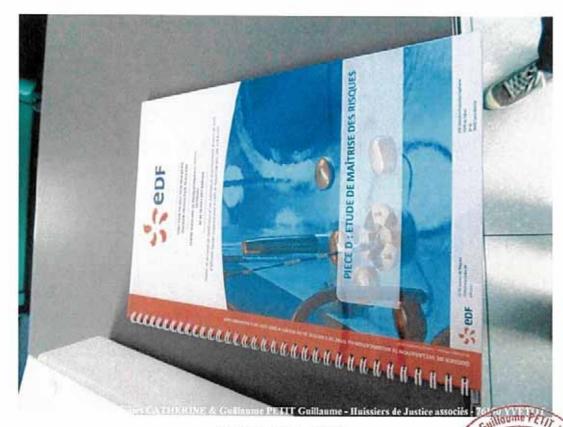


Photographic no-019

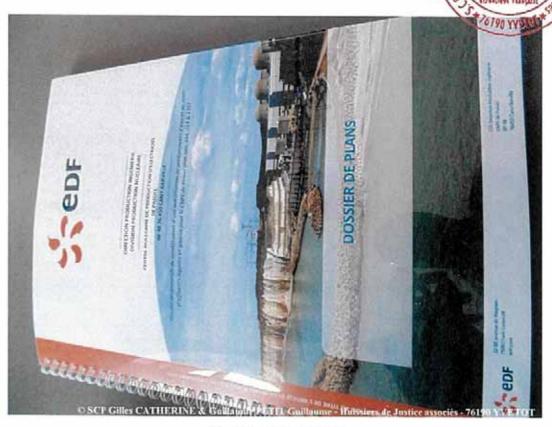


Photographie n°-020



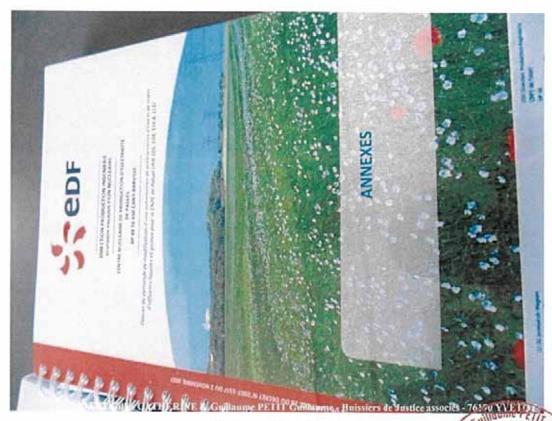


Photographie nº-021

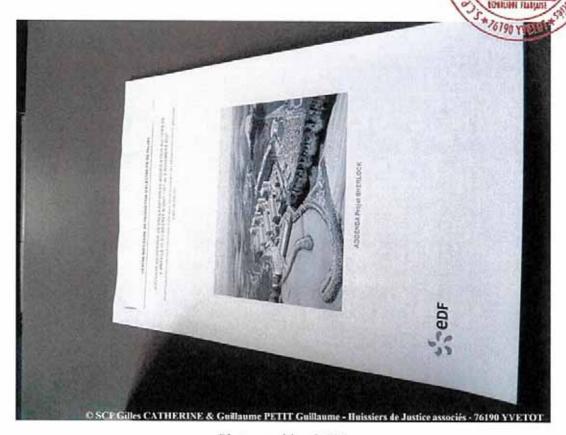


Photographic n°-022

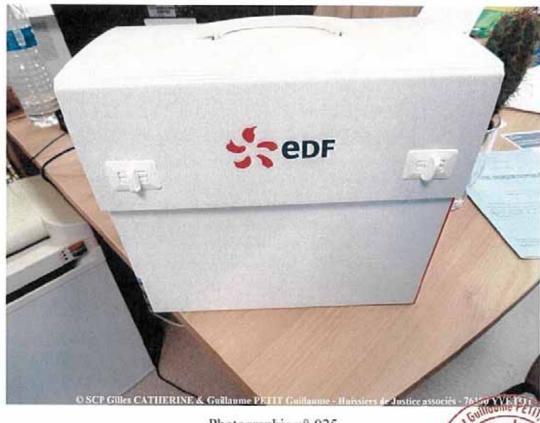




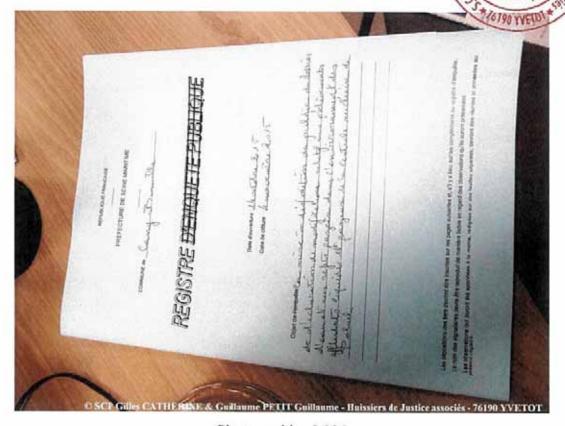
Photographie n°-023



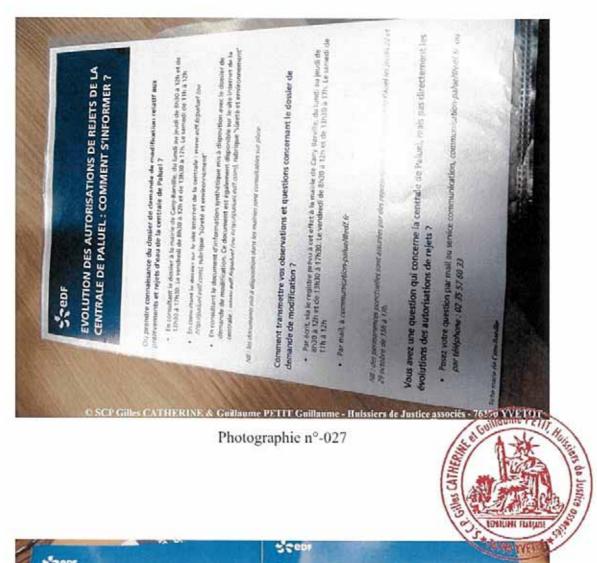
Photographie n°-024

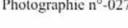


Photographic nº-025



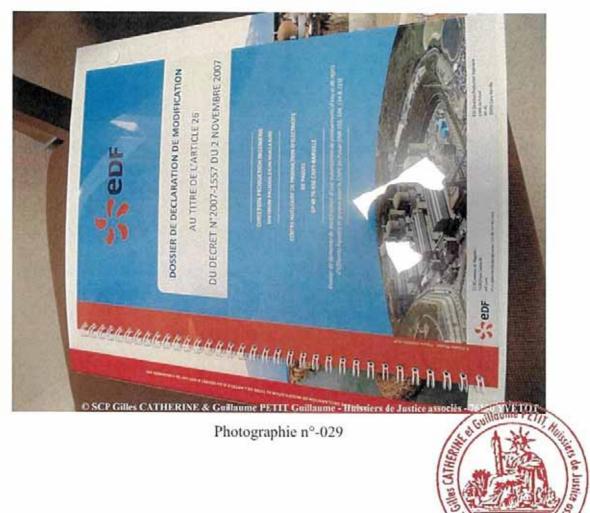
Photographie nº-026



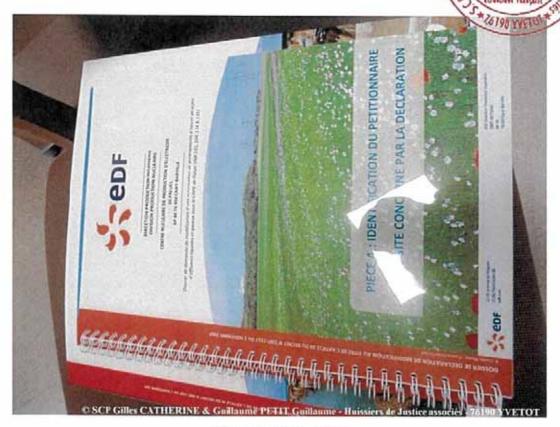




Photographic no-028



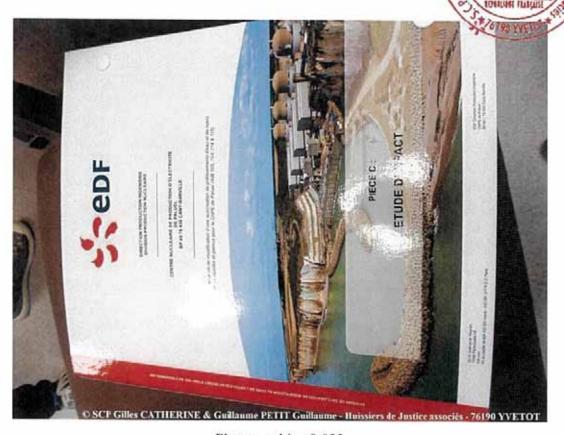
Photographie n°-029



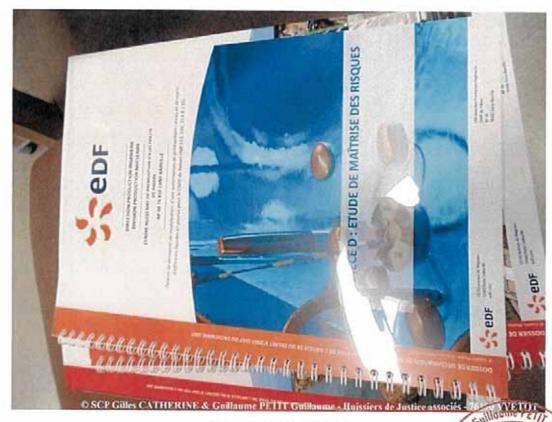
Photographic no-030



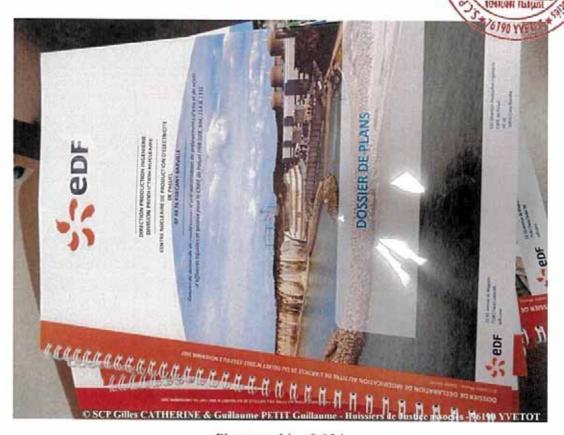
Photographie n°-031



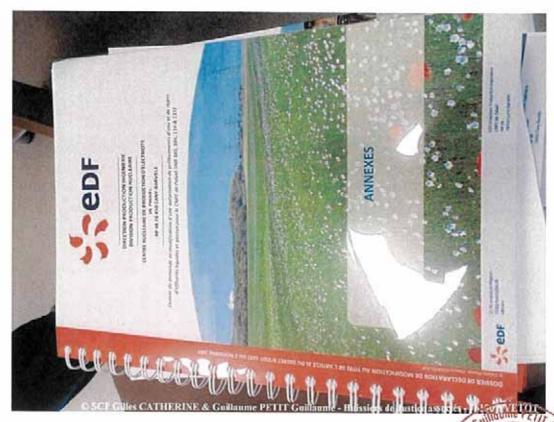
Photographic nº-032



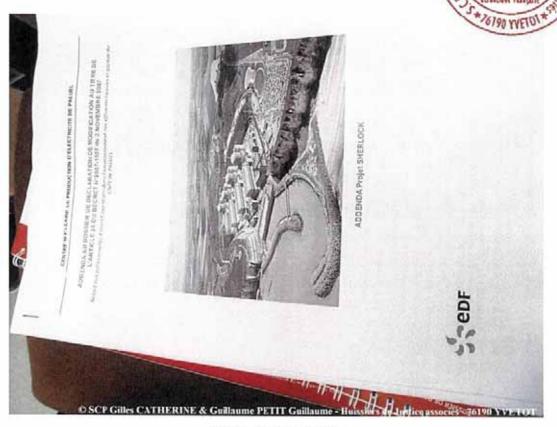
Photographie nº-033



Photographic nº-034



Photographie n°-035



Photographic n°-036

S.C.P. Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT

Huissiers de Justice associés

Siège social
7, avenue du Général Leclere
B.P. 6
76191 YVETOT Cedex

2 : 02 35 95 46 55

1 : 02 35 95 22 82



Bureau annexe
9, cour Notre-Dame du Bon Port
B.P. 7
76460 SAINT-VALERY-EN-CAUX

2 : 02 35 57 38 55 2 : 02 35 97 34 55

RECOUVREMENT DE CREANCES - CONSTATS REDACTION D'ACTES - BAUX - CONTRATS VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PRISEES D'INVENTAIRES

Réf. 17330

SECOND ORIGINAL

PROCES - VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE MERCREDI QUATRE NOVEMBRE de 16h00 à 17h30.

A la requête de ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F.), société anonyme à conseil d'administration au capital de 930.004.234,00 Euros, immatriculé au Registre du Commerce de PARIS sous le numéro B 552 081 317, dont le siège social est 22, avenue de Wagram à PARIS (8^{ème} arrondissement), représentée par Monsieur Brice FARINEAU, directeur du CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE DE PALUEL, sis au hameau de Conteville, route du Belvédère – 76450 PALUEL (Seine-Maritime).

Je, Guillaume PETIT, Huissier de Justice associé, membre de la Société Civile Professionnelle Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT, titulaire d'un office d'Huissier de Justice à la résidence de 76190 YVETOT (Seine-Maritime) sis 7, avenue du Général Leclere, soussigné,

Me suis transporté ce jour sur le territoire des communes de SAINT-VALERY-EN-CAUX, CANY-BARVILLE et PALUEL (Seine-Maritime), Madame Adélaïde HEURTEBISE, chargée de communication auprès de la Division Production Nucléaire du C.N.P.E. de PALUEL, m'ayant préalablement exposé :

Que dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration de modification relatif aux prélèvements d'eau et aux rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de la centrale nucléaire de PALUEL, la mise à disposition du dossier prévue dans les mairies de SAINT-VALERY-EN-CAUX, CANY-BARVILLE et PALUEL se termine ce jour.

Que dans le but de préserver les intérêts d'EDF, elle me requérait pour constater que le dossier mis à disposition du public était encore en place à ce jour dans les mairies concernées et en dresser procès-verbal.

Déférant à cette réquisition, je constate ce qui suit :

MAIRIE DE PALUEL - 16h15 (photographies n° 1 à n° 10)

Le dossier est à la disposition du public, dans une mallette spécifique, sur le comptoir d'accueil dans l'entrée du secrétariat de la mairie. Il est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Le registre d'enquête sur 12 pages, sans observation, dont la dernière page est signée en date de ce jour du maire de la Commune.
- ✓ Une fiche informative concernant l'évolution des autorisations de rejets de la centrale de Paluel : Comment s'informer ?
- ✓ Deux exemplaires d'une brochure intitulée "Evolution des autorisations de rejets - Dossier de demande de modification relatif aux rejets de prélèvements d'eau du CNPE de Paluel".
- ✓ Un dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 avec les pièces annexes A, B, C et D, un dossier de plans et un dossier "Annexes".
- ✓ L'addenda au dossier de déclaration de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007.
- ✓ Un disque numérique contenant le dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007.

MAIRIE DE CANY-BARVILLE - 16h40 (photographies n° 11 à n° 20)

Le dossier est à la disposition du public, dans une mallette spécifique, sur le bureau du service "Urbanisme" au premier étage de la mairie. Il est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Le registre d'enquête sur 12 pages, sans observation, dont la dernière page est signée en date de jour de M. GOUDSMETT adjoint au maire de la Commune.
- ✓ Une fiche informative concernant l'évolution des autorisations de rejets de la centrale de Paluel : Comment s'informer ?
- ✓ Deux exemplaires d'une brochure intitulée "Evolution des autorisations de rejets - Dossier de demande de modification relatif aux rejets de prélèvements d'eau du CNPE de Paluel".
- Un dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 avec les pièces annexes A, B, C et D, un dossier de plans et un dossier "Annexes".
- ✓ L'addenda au dossier de déclaration de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007.
- ✓ Un disque numérique contenant le dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007.

MAIRIE DE ST-VALERY-EN-CAUX - 17h20 (photographies n° 21 à n° 31)

Le dossier est à la disposition du public, dans une mallette spécifique, sur un compteur d'accueil dans l'entrée du secrétariat de la mairie. Il est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Le registre d'enquête sur 12 pages, qui contient trois observations manuscrites sur les pages n° 1 à n° 5, dont la dernière page est signée du maire de la Commune en date de ce jour.
- ✓ Une fiche informative concernant l'évolution des autorisations de rejets de la centrale de Paluel : Comment s'informer?
- ✓ Deux exemplaires d'une brochure intitulée "Evolution des autorisations de rejets - Dossier de demande de modification relatif aux rejets de prélèvements d'eau du CNPE de Paluel".
- ✓ Un dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 avec les pièces annexes A, B, C et D, un dossier de plans et un dossier "Annexes".
- ✓ L'addenda au dossier de déclaration de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007.
- ✓ Un disque numérique contenant le dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat sur trois feuilles, auquel j'ai annexé seize feuilles contenant trente-et-une photographies, pour servir et valoir ce que de droit.

Sous toutes réserves.

DONT ACTE.



COUT:

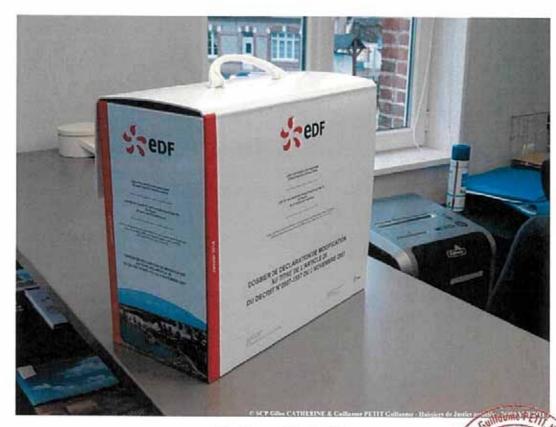
Décret 2007-774 du 10/05/07

Procès-Verbal (art.16-1)	292,33 €
Frais de déplacement (art. 18)	7,67 €
Total H.T.	300,00 €
T.V.A. (20 %)	60,00 €
Taxe forfaitaire (art 20-1)	11,16€
TOTAL T.T.C.	371,16 €

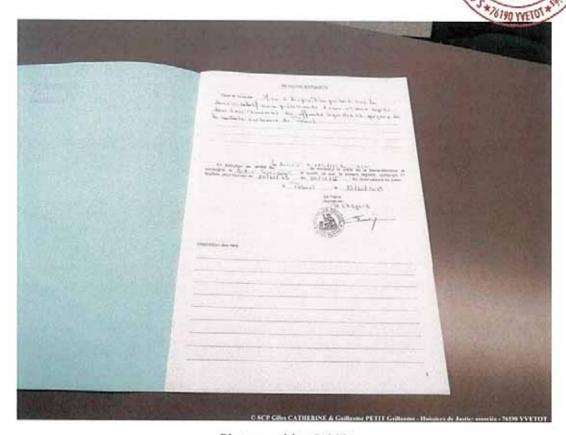
ANNEXE



S.C.P. GILLES CATHERINE et GUILLAUME PETIT HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES YVETOT – SAINT VALERY EN CAUX



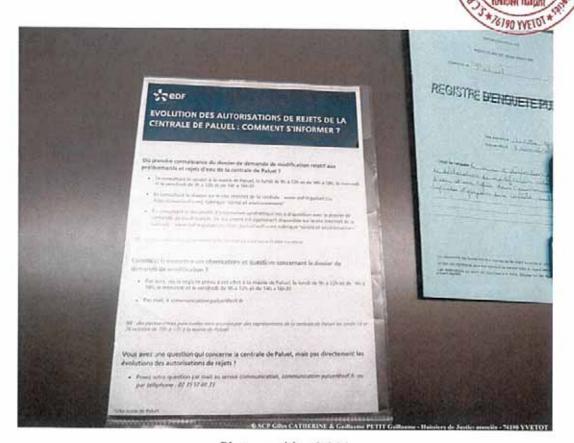
Photographic n°-001

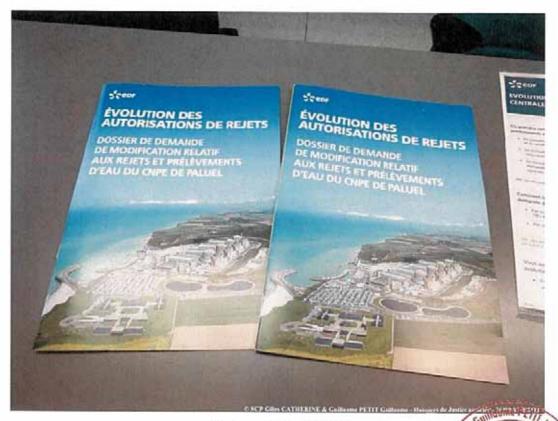


Photographie n°-002

	BUTCH SCHOOL ST.	RATE OF	
	- Nation - Ministration		
	V. Carlo		
Printed and	when a miss some of an arrange at pears region	1000	
1- orea.	4.0	S BEAUTI	
7-1016	a V	- 19 /4	
4- mm A	to M		
1-1014	40	- 11	
4-107 A			
		- ILEU	
THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TW			
		11000	
		14	
No. of the last of		10000	
		1000	
State of the last		1	
Company of the Compan			
		1000	
		10	
ENGLISH CONTRACTOR OF THE PARTY			
CC (U.S. Kenney L.		The second second	
	O SCP Giller CATHERINE & Gelllaum	te PETIT Gullanne - Hi	The state of the s
	Photographic no-003		A Scanning and A Service

Photographie n°-003

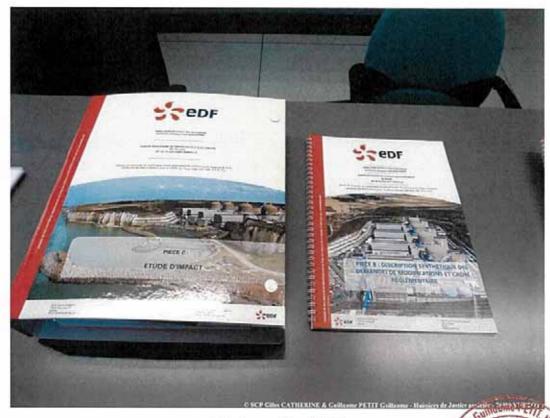




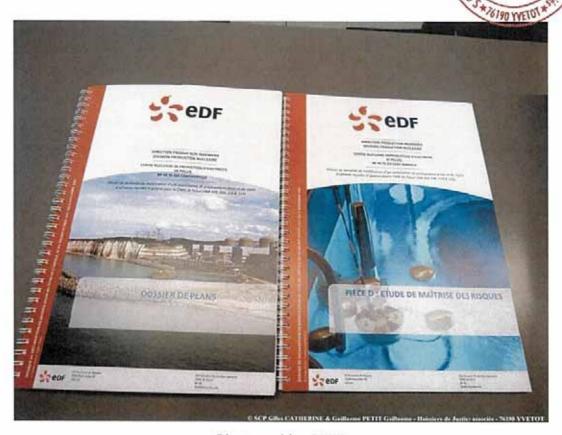
Photographie n°-005



Photographie nº-006

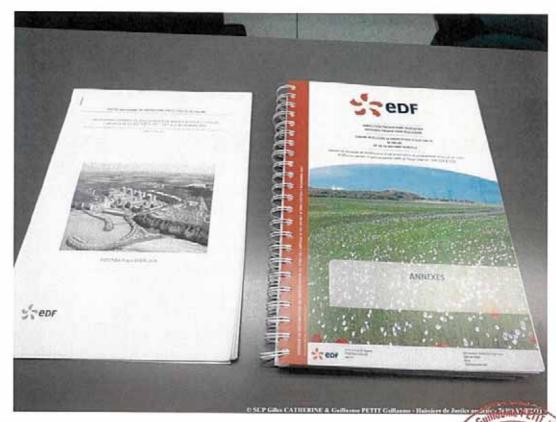


Photographie n°-007

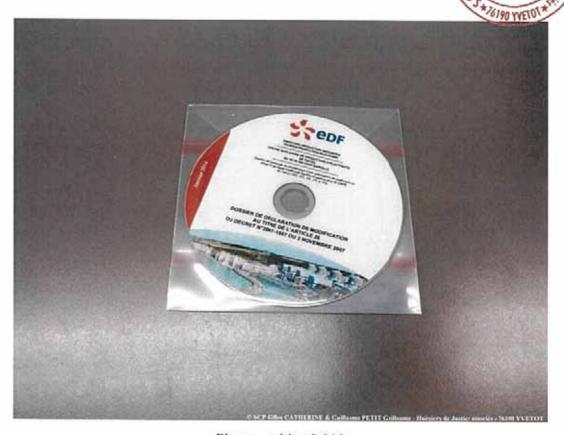


Photographie n°-008





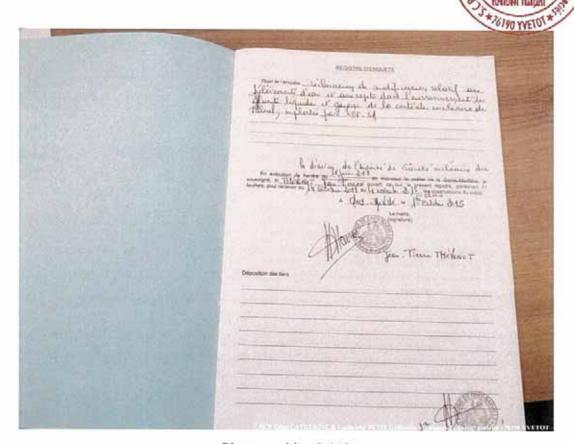
Photographie nº-009



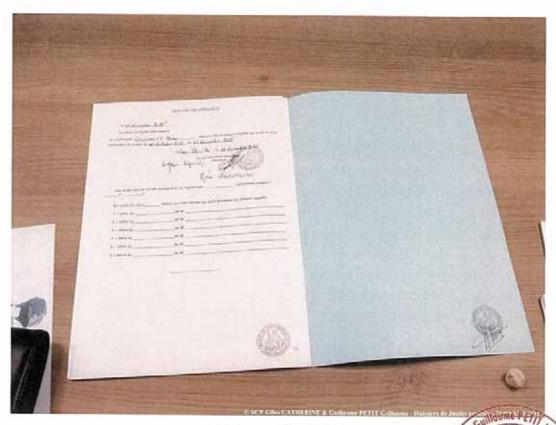
Photographie n°-010



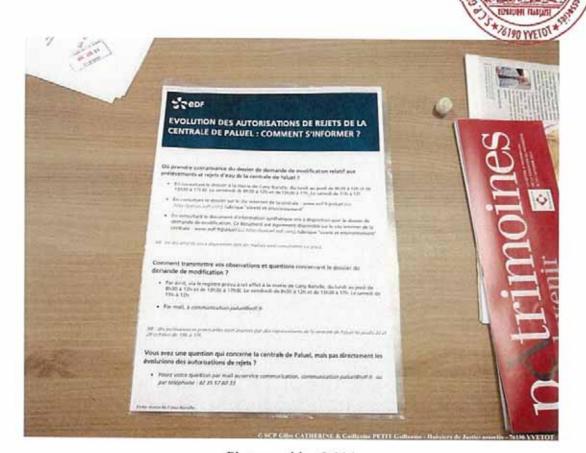
Photographic n°-011



Photographic n°-012



Photographie n°-013



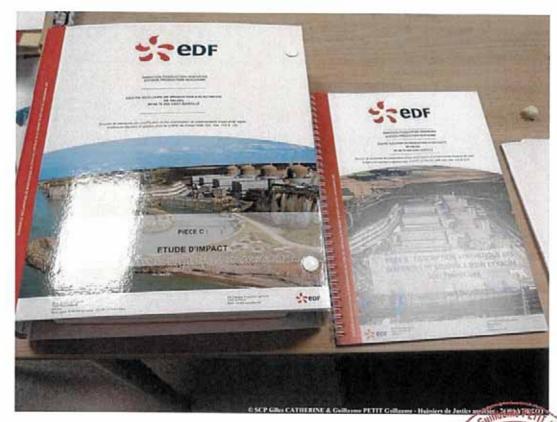


PECT A: IDUSTRECATION OU PETITIONNAIRE

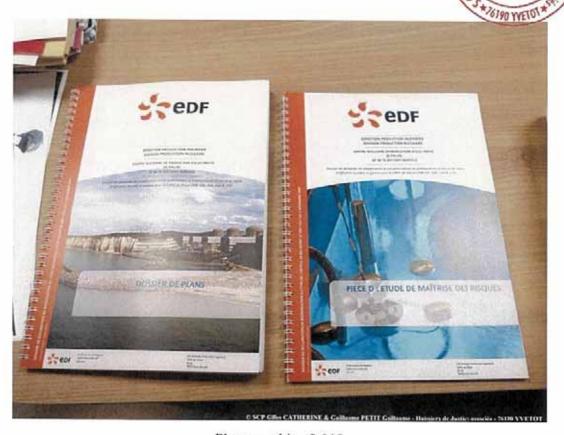
ET DUSTRE CONCERNE PARK LA GECLARATION

SEED SAME SEED S

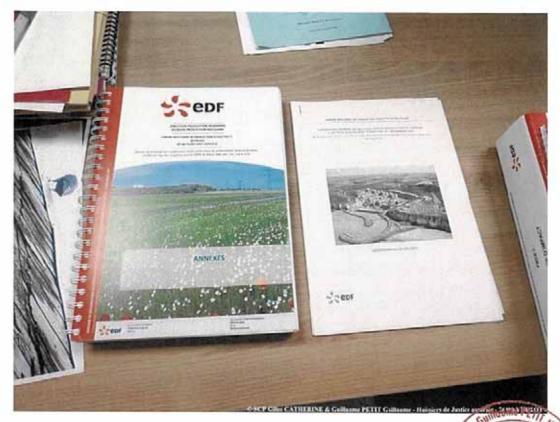
Photographie n°-016



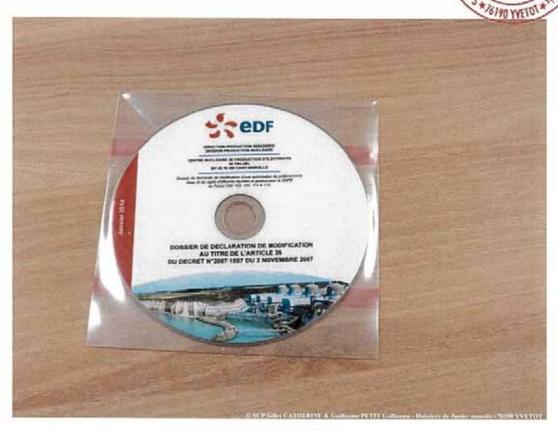
Photographie nº-017



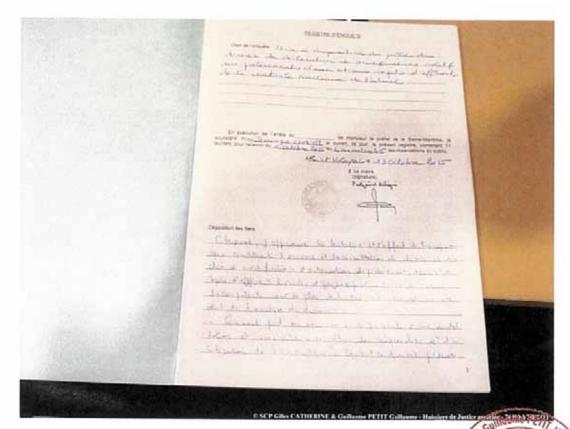
Photographie n°-018



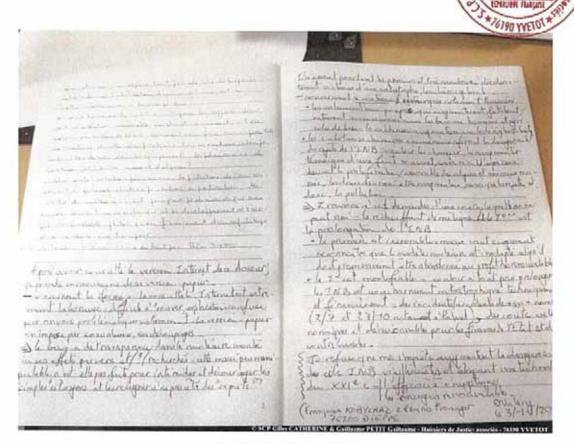
Photographie n°-019

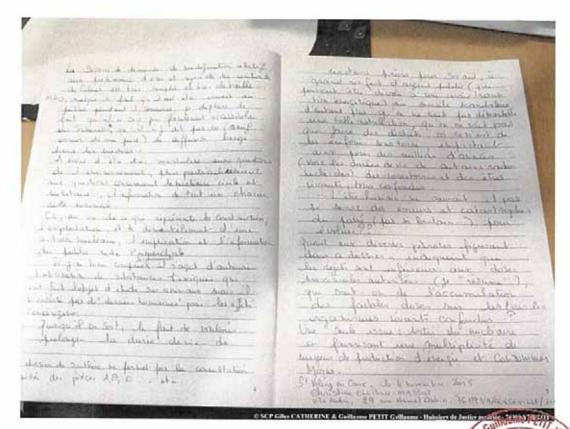


Photographie n°-020

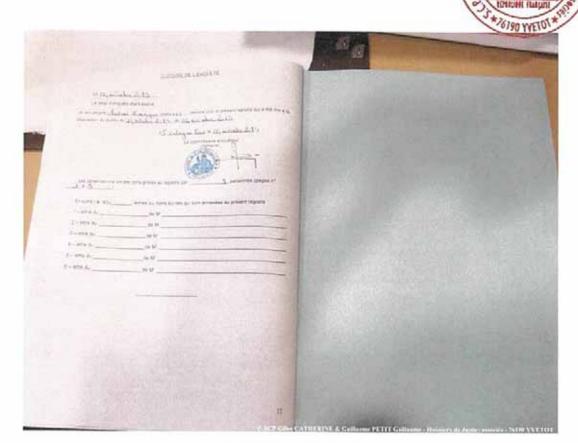


Photographie no-021

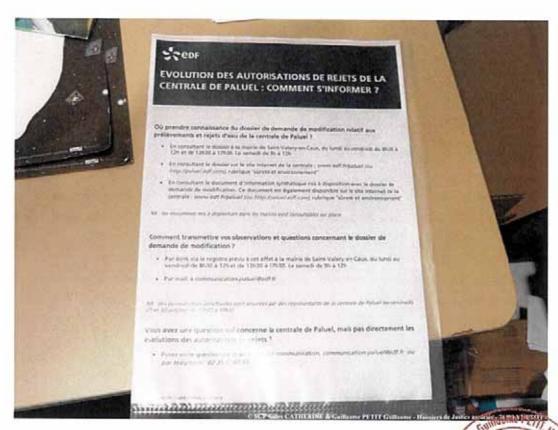




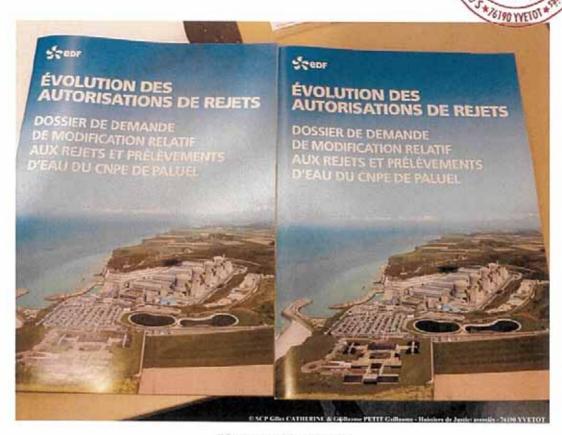
Photographie nº-023



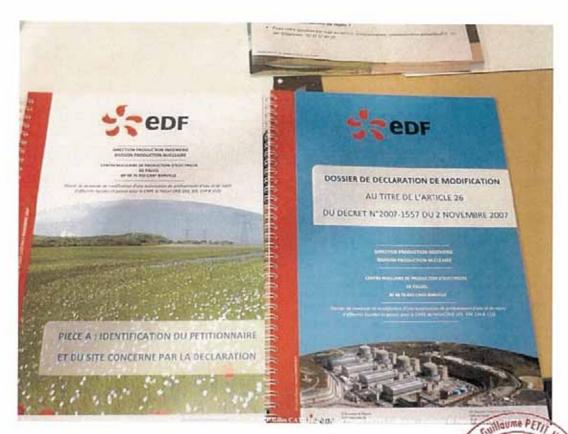




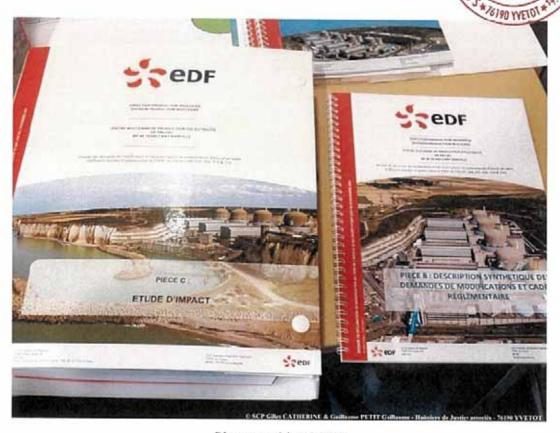
Photographie n°-025



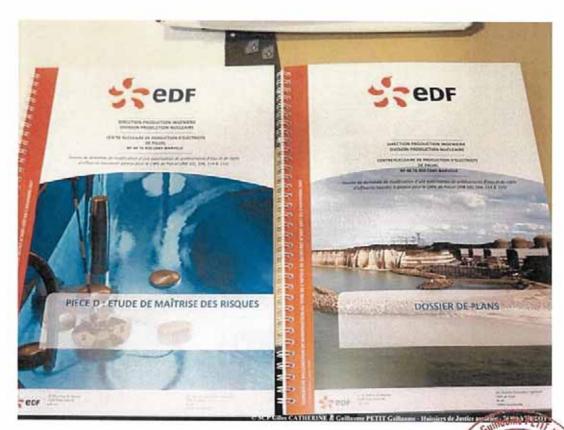
Photographic n°-026



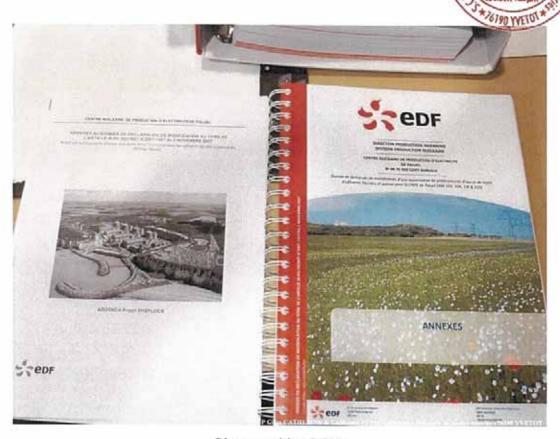




Photographie n°-028



Photographie n°-029



Photographie n°-030



Photographie n°-031

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION DE MODIFICATION RELATIF AUX PRELEVEMENTS D'EAU ET AUX REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT DES EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PALUEL

ANNEXE 4 : Lettre découverte n°204 septembre 2015

CENTRE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE PALUEL

Septembre 2015



A la Une...

Actualités techniques

→ Hors installation ENVIRONNEMENT

de Rejets, le laboratoire Environnement du site a révisé, pendant plus de tros mos, un suivi renforcé des rejes issus de la déminéra-lisation de l'eau prelevée dans la Durdent.

Des déparatements ponctueis des limites imposées par l'Arribri de Rejets avaient ent contres dans le saint et une étude rédirée en 2012, des à la qualité de l'eau de la Durdent ; dels avait donné leu à un écart six à vis de la régimentation , déclaré en fésiner 2013.

brute previee dans la Durder tigérière de laçon incontournable une quant le élevée de matières en suspension produites lors de la phase de pré-traitement d'élau déminéralisée.

De ce fait, la centrale nucléaire de Palue ne peut eviter le renouvellement de ce type d'écart. Un evenement identique a érié constaté en octobre 2013, en décembre 2014, en février et septembre 2015

ENVIRONNEMENT

Le 21 septembre, un écart d'assurance qualité a conduit a rejeter le comenu d'un réservoir différent de ceux qui était initialement prévu

Dis la dissection de ses écars, le reses a éty que les limbs régimentaires ont et respectées. Cet événement n'a eu aurun conséquence sur l'environnement

→ Unité de production n° 1

SÜRETÉ

Le 2 septembre, une manyerition sur la régulation d'une varire du présuuriteur à exitaire son indisponibilité. Des le constat de cet each les saintes de la certaire ont procéde à la requalification de ces materiels.

Le 15 septembre, lors de l'ouverture de de la seprement, una el rouverture de deux viernes, une augmentation de vaceur dens le circuit secondane a engendré une nuccon de pussance du réacteur. Cet écont est non conforme aux Regles Genérales d'Exploistaon*

*Les Peyles Generales d'Exploitation (PEC) sont un necuel des regles approuves par l'Autonne de Litrete Nucleare (ASN), qui dell'econet le domane autorne de functionnement de l'appliches.

→ Unité de production n° 2

L'unité de production n° 2 est en arrêt programmé pour des travaux de maintenance depuis le 16 mai 2015.

SÜRETÉ

Le 23 septembre, un câbiage electrique Le 23 septembre, un cabrage evertique non comme a entraine l'indisponibité d'une pompe de indange de la piscine du bitimient combatible. Après réparation, l'ensemble des requalifications a étérir visible et à continné la deponibité de la porige.

→ Unité de production n° 4

Le 16 septembre, la presence d'un corps Le la septembre, la informar la informa-ingriert des une pome du cinuit d'injec-tion de bore l'a rendue indisponible. Après mervention du service Mariterune: le consi-ettanger la été nitre, la primpe requalifiée et péctarée de nouveau disponible.

L'échelle INES

L'échelle INES permet de situe L'ecrete inter permet de situe : l'importance d'un évérement arrivé dans une centrale nucléaire française ou étrangère. Elle comporte? J'échelom, clas du niveau *1" (l'anomalie) au niveau *7! (l'acodent majeur). Les écarts sont sont l'acodent majeur). Les écarts sont sont l'acodent majeur). représentes au niveau "0". Ils ne sont pas classés dans l'échelle parce qu'ils sont sain conséquence du point de vue de la sûreté



Rencontre avec les entreprises partenaires du territoire de la centrale

La centrale de Paluel s'attache à construire une relation durable avec son territoire. De nombreuses rencontres ont déjà eu lieu pour mettre en contact les partenaires historiques de la centrale avec les entreprises de la région dans le but de signer des contrats de sous-traitance.

Le 30 septembre 2015, la rencontre à la salle du Clos des Fées de Paluel avait une autre ambition : que les charges d'affaire des centrales de Paluel et Penly découvert la richesse des entreprises locales et puissent ainsi en tenir compte lors de la rédaction de leurs expressions de besoins

Ainsi, pour cette première rencontre entre donneurs d'ordre EDF et entreprises locales, les segments de la mécanique, de la robinetterie, de l'électricité et de la chaudronnerie étaient ciblés. Spécialisées dans ces domaines spécifiques, les entreprises présentes étaient préalablement inscrites sur le site Internet CCI Business* ou membres du groupement de sociétés Dieppe Méca Energies. Elles étaient invitées à présenter leur savoir leurs atouts aux chargés d'affaires d'EDF, accompagnés de leurs approvisionneurs, de leurs acheteurs et d'un représentant de l'Unité Technique Opérationnelle d'EDF (gestionnaire

Plus d'une vingtaine d'entreprises a pu se présenter durant la matinée, à laquelle assistait avec intérêt, Brice Farineau, directeur du CNPE de Paluel et initiateur de la journée. Le retour positif de l'ensemble des acteurs encourage le site à poursuivre cette démarche.

*Site internet administre par la CCI permettent, dans l'onglet nucleaire » Paluel, de consulter des informations genéragies sur les violes decensales, sur la sous frantaires sur alverses processors 23f. du le sinteur fait le chuis de se déclarer intérnas par les months du purileaire en templissant une fiche d'admint, il aure acces aux fiches manches de la centrale lui permettant de prendre contact avec les titulaires d'activités sur le ville.

Actualités

Mise à disposition du public du dossier de déclaration de modification relatif aux rejets et prélèvements d'eau du site de Paluel

Dans le cadre de la demande de renouvellement de l'arrêté de rejet de la centrale de Paluel, une information au public est réalisée depuis le 14 octobre et jusqu'au 4 novembre dans les manes de Paluel, Cany-Barville et Saint Villery-en-Caux. Les citoyens peuvent prendre connaissance, dans leur marie, du dossier et faire leurs remarques dans un registre ou par email à communication palue/Bedf.fr.

A l'issue de la mise à disposition du public, EDF-SA recueillera les observations formulées et en dressera un bilan, adressé à l'Autorité de sûreté nucléaire, au Prêfet de la Seine-Maritime et à la Commission locale d'information nucléaire de Paluel. Celui-ci sera également consultable sur le site internet de la centrale

Qu'est-ce qu'un arrêté de rejet ?

En matière de prises et de rejets d'eau, chaque centrale respecte une réglementation dédiée, que l'on appelle un arrêté de rejets. Il s'agit d'un texte qui encadre le prélévement d'eau de la Durdent pour le fonctionnement de la centrale et la rétrocession de cette eau à l'environnement, tout en fixant la fréquence et les limites



45 nouveaux alternants pour l'année 2015



L'alternance est une solution qui permet d'acquérir une véritable expérience professionnelle tout en continuant à se former

Cette année, ils sont 45 à rejoindre la centrale de Paluel pour préparer leur diplôme en un ou deux ans. 60 % d'entre eux sont originaires de Haute-Normandie. Du Bac Pro à Ingénieur, tous les diplômes sont couverts. Bien que la majorité concerne le milieu technique, 16 % des contrats sont signés dans le ternaire

A ce jour, le site enregistre un taux de 97 % de réussite aux diplômes présentés. La promotion sortante 2015 l'illustre bien, avec 33 alternants sur 34 diplômés. Plus de la moitié poursuit son proiet professionnel au sein du Groupe EDF, l'alternance étant un levier privilégié pour le renouvellement de ses compétences. Le CNPE de Paluel emploie actuellement en alternance près de 5 % de son effectif global

Il travaille pour vous...

Richard Leboucher, Chef de Projet d'Arrêt de Tranche à l'Entité Coordination Appui au Projet

En quoi votre métier consiste-t-il au quotidien ?

Régulièrement, la centrale met une de ses unités de production en arrêt. D'une part pour recharger le combustible, d'autre part pour proceder à des operations de maintenance, afin de garantir la surete des installations. Pendant un arret, il y a donc de nombreux chantiers en paralléle, qui doivent se dérouler dans les meilleures conditions suivant un temps imparti. Cela suppose donc beaucoup d'organisation et de planification. Mon travail est de coordonner les équipes : avec mes correspondants dans chaque service, je valide les plannings quotidiens et veille aux facettes de l'arrêt, comme le budget, la logistique ou encore les opérations de maintenance. Dans le cadre de mon mêtier, l'un

de mes principaux objectifs est de garantir un arrêt respectueux de la sûreté des installations et la sécurité des intervenants.

Quels sont vos diplômes et formations ?

Fai effectué un CAP Chaudronnier au collège d'apprentissage du Trait. En 1983, j'ai intégré la centrale de Paluel comme chaudronnier, après 8 ans dans une entreprise privée. L'ai ensuite rejoint mon service actuel en 2004 en tant que Chef de projet adjoint, et en 2008 j'ai été promu Chef de projet.

Quelle est votre contribution à la production d'électricité à Paluel ?

La production d'électricité est tributaire du bon déroulement des arrêts. Je veille à ce que l'unité soit reconnectée au réseau de distribution d'électricité en toute sûreté et dans les meilleurs délais pour répondre au besoin des clients

Centrale nucléaire de Paluel : 1 521 salariés EDF à votre service.

Le savez-vous ?

> 10 millions, c'est le nombre de dients qui ont créé leur espace personnel sur edf.fr. C'est plus d'un tiers des clients particuliers. Sur cet espace. ils peuvent souscrire leur contrat d'energie, payer leur facture, modifier leurs informations personnelles et surtout s'inscrire à e quilibre pour comprendre leurs consommations et les comparer à des foyers similaires.



CIRQUE 8 ANS +

QUIEN SOY 7 (QUE SUIS-JE 7) Compagnic El Budeo

Mardi 3 novembre 20h30

Equilibres et déséquilibres, voltiges acrobatiques, portes, mains mains, cascades et vidéo sont les éléments combinés de ce spectacle impressionnant 6

THEATRE

NOCES DE SANG

Compagnie des Petits Chienge

Vendredi 13 novembre 20h30

Maintenant qu'il a réuni de bonnes terres, le jeune francé est prêt pour le manage. Malgré les réticences de sa mère qui voit partir de sa maison le seul fils qui lui reste, la noce est fixée avec le père de sa promise. La cérémonie achevée et tandis que la fête bat son plein, la manée est introuvable...

LE P'TIT-BOURGEOIS GENTILHOMME

Goldmund Theatre de La Bouche d Or & Circ Bagages de Sable

Mardi 24 novembre 20h30

Raoul Jourdan est un assureur de province qui mêne une vie cossue, après une reussite professionnelle exemplaire. Toutefois, dans la société d'aujourd'hui, il se sent hors du coup, non pas tant en raison des évolutions technologiques mais dans son rapport aux autres. Pour favoriser son integration au nouvel ordre social ambiant, il fait appel a un coach de vie...

Remeignements et réservations au 02 35 97 25 41

La centrale nucléaire de Paluel est partenaire du Karon Vivit, scirar conventionnée



Suivez toute l'actualité de la centrale sur Twitter:

GEDF Paluel ou sur son site internet www.edf.fr/paluel



Environnement

RESULTATS DU MOIS D'AOÛT 2015

REPÈRES RADIOLOGIQUES

1,0

0,02

< 0.01



EN PLANCE



PULMONABE



NUCLEARE

LES UNITÉS

BECQUEREL (Bq)

1 mbq = 1 millberowed.»

1 G8q # 1 gap/fercovery! = 1 000 000 000 000 9b

1 millSevert = 1 000 moor-Severt ludes

ment of line source

La radioactivité est un phénomène naturel, exprimée en potassium 40, le radioélément naturel prédominant. Les centrales nucléaires sont les centrales nucleares sont à l'origine d'une radioactivité artificielle issue des produits de fission, principalement composée de métaux : cobalt, césium, manganèse, antim

TRITIUM

Ou hydrogène actif : radioèlement présent dans l'eau du circuit principal du réocteur. 8 existe à l'état natural dess la plupart des eaux minérales mues de zones volcamiques, il émet uniquement des rayans de type béta, de faible énergie (contrainement aux autres)

Les quantités produites sont drectement lées au temps de fonctionnement et à la puissance du réacteur. Elles sont mesurées indépendamment du reste des radicelements.

IODE

Ce radiolièment est comptabilise à pert cer il a la norticulanté de se l'acr à la

GAZ RARES

ses principeux sont le xenon et le keytition. The existent at l'était aturel, en faible proportion dates have the ne ser forest part

AUTRES RADIOÉLÉMENTS

Currul des activités des différents sisting/depends such archite. II s'agit principalement de metaux ou produits d'activation (cobalt, oisium, manganèse, antimoine) et les produits de fission provenunt du decut primare (partie rus Paire des installations), ils émettent des rayonnements talta etrou gamma.

ION

Atomir ou groupe d'atomes ayant gagné ou perdu un ou plusieurs electrons (constituants de la matière portant une charge electrique regative)

CONTAMINATION

SIEVERT (Sv)

Elle est externe quand il s'agit d'un depôt en surface de poussières ou de liquides sur la peau, les vêtements ou du matériel. Elle est interne en car d'ingestion ou d'inhabition



IRRADIATION

Exposition partielle ou glubale du corps à des. Trais types de rayonnements

Le rayonnement alpha, peu penétrant. Une simple fesalle de papier suffir à l'amfres.

· Le rayonnement bêta : rayonnement de fable énergie dis produire des rons en traversant la matière. En traversant des tosus visints, les ions provoquent des phénomènes biologiques pouve entraîner des lesions dans les cellules de l'organitane. Un ectan d'az-ou une feuille d'aluminium l'arrête.

Le rayonnement gamma, très péretrant. Des ecrans de béton ou de plomb permettent de s'en proteger.

Dispositif situe en sortie de site, servant à détecter une éventuelle.

EFFLUENTS LIQUIDES **ET GAZEUX**

Une centrale nucléaire effectue des rejets liquides (nejets en mer) et gazeux frejets par les cher Ces rejets sont strictement Ces rejets sont strictement réglementés et contrôlés par les Pouvoirs Publics, ils font aussi l'objet d'une surveillance constante (prélèvements et analyses) réalisée par le site.



0,05275

ACTIVITÉ REJETÉE DANS L'EAU DE MER THITUME IDDES AUTRES KADIDELEMENTS 0.2 120 50 66.2 7.883 0.00720 0,488 0.05018

MESURES DANS L'ENVIRONNEMENT

Des milliers de mesures sont réalisés annuellement par la centrale nucléaire de Paluel dans l'objectif de controller les prélèsements d'eau et les rejets d'effluents ains que suiveiller l'envonnement du site. Il s'apit ainsi bren de mesures de radioactivité que de mesures physiques l'empérature, débit...] et chiriques. Toutes ces mesures se font dans un cadre réglementaire très strict que l'exploitant se doit de respecter en toute cinconstance. Il arrive que le saux de radioactivité érés soit plus petit que relui qu'il est posible de mesurer aixes les apparells utilisés. On le signale alors par le signe « (inférieur à) suivi de la plus petite valeur mesurable désuitat exprimé en reul de décisiond. Ces résultats font l'object d'un contrôle a postérior réalisépar l'ASSI (Autombé de Sicreté Nucléaire) et également par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sizeté Nucléaire).

POADROACTIVITÉ DES LAUX

MOYENNE MENSUELLE

MOYENNE MENSUELLE Fraim < 6.6 Bq/l Autres rediomente in 12 Bq/l

MOYENNE MENSUELLE Intion < 6,6 Bg/I Autres rediscriments 11 Bg/I

Dank in printerments traines sur site, nous mexicons d'une part l'acture totuem et d'autre part celle attrésublé à l'ensemble des asyonnements Bita enns par les tradicionale des matures de abl'instit forbe d'autres de la global proprietement contenu d'une l'entandation analyse. Les actures sont experiments par uniter de robune (Beoguerishore ou Bal). Autres addicements < 0.42 Bita. Autres sont experiments par control de robune (Beoguerishore ou Bal).

EAUX SOUTERRAINES

S EAUX DE PLUIS

OF EAU DE MER

AU POINT DE RÉFERENCE

AU LANGE A 50 M

UEAU DE MER (I" ET PH)

re et du pri font l'alort d'une limbe. Travers d'un ambié de proesteus et de

Les neutran de la surveillance de la terromana legiones tale fore pp les hoppes fluid cau region. La temperature malamate usonne au pursi de region de 31% centre por et orizone et 30% pour le recte de fanole. Le debt entre la temperature de final de mer et la betoperature au porto de region doct rette mélorieux a 15%. Le dit au region doct rette mélorieux a 15% Le dit au region doct être companiement a 15% Le dit au region doct être companiement a 15% Le dit au region doct être companiement a 15% Le dit au region doct être companiement au de dit au contra doct être companiement au se dit au contra de di

RADIOACTIVITE DE L'AIR.

MOYENNE MENSUELLE < 0,33 mBq/m

RADIOALTIVITE AMBIANTE

NADIOACTIVITE DES VEGETAUX (HERBE)

10 RADIOACTIVITE DU LAIT

IF C

one de l'aignée précident 0,080 %

MOYENNE MENSUELLE Gueutteville-les-Grés « 0,33 Bg/l

MOYENNE MENSUELLE Le Mesnil « 0 < 0.31 Ba/l

PROPRETÉ ET SURVEILLANCE RADIOLOGIQUE

CONVOIS

4

Un convoi est constitue du moyen de transport (wagon ou camion) et des emballages (conteneurs en pionits coques en beton) adaptés à la nature des produits transportes (combustible neuf ou use, outrilages ou décrets) et conçus pout assurer le confinement de la radioactivité.

de la radioactivité :
Les conferences ou chitesus de promis
transportant le combustatie sur sont
évaueix vers le centre de retraitement
de La Hoppe dans la Manche ;
Les outillages contaminés : les décrets
radioactifs sont transporries au centre de
vocinage de l'ANDRA à Sossaines dans
l'Autre. Centams matériels encombrans
intestillagues exent ellement de
fable activité partier pour le centre
de traitment et de control connement. de traitement et de conditionnement CENTRACO, soue à proximité du site de Macoule dans le Gant. Les tenues vestimentaires sont décontaminées en laverie à l'inféreur

COMBUSTRILL	Convers	State
Date in mos	2	0
Depus in O1/01/2015	10	0

Disbra & QUARTAGLE	- 19	-0
EMBALLAGES VIDES	Curros	fracti
Dans te mos	0	0
Depuis in 01/01/2015	- 1	0

NOMERS D'ECARTS

6 will

Promitte D'ECARTS
Four le combustible sur et les désnets fad pactifs, le nombre di écarts, correspond au nombre de points > à 4 libres, vient et le comment de la comment

des baises de mesures situées à la sort et des sites nucléares et à l'entrée.

CONTAMINES	Convers	Torm
Dans le mors	21	18
Depuis le-01/01/2015	181	1

DECHETS BADIOACTIFS	Cowes	(cart
Dans le mois	12	0
Depuis le 01/01/2015	73	-0
		_

ECHETS: ON RADIOACTIPS	Convors	Tearte
lans te inus	95	0
MENUS IN COLUMN 2015	594	0

PROPRETÉ DES VORRES DU SITE

Est considéré comme un point de contamination tout point prétentant une sablactiv de supéricure à 800 becquieres. lout point détecte à plus de 1 million de fiq constitue un incident significable pour la radioprotection.

	Forms da contamination derects
Dans is most:	0
Depus is 01/01/2015	0

SURVEILLANCE RADIOLOGIQUE DU PERSONNEL

Depuis 2005, le seul limite des doses de rayonnements auxques les intervenants du nucleure pouveré être exposes, est de 20 mSv sur 12 mois fout intervenant qui attent 16 mSv dans l'année fait l'objet.

DOSIMETRIE DU PERSONNEL	Dam in	Carried d
intervenants en zone nucleare	2277	12:145
intervenants entre 16 et 20 mSr	٥	-0
ndervenanda e 20 mSv	10	0

EXPOSITION INTERNE DU PERSONNEL	most .	the farmer
Entrees zone	24,925	184000
Examens and impo- gamma metriques	615	5790
Expositions internes > 0.5 mSr	Q	7
CONTAMINATION C	ONTIF DE	SITE
Nombre de decleraments da	0	1

INF-CREWISE

DECOUVERTE - Lattre d'information editée par le CNPE de Paluel





BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION DE MODIFICATION RELATIF AUX PRELEVEMENTS D'EAU ET AUX REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT DES EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PALUEL

ANNEXE 5 : Fiches de communication



EVOLUTION DES AUTORISATIONS DE REJETS DE LA CENTRALE DE PALUEL : COMMENT S'INFORMER ?

Où prendre connaissance du dossier de demande de modification relatif aux prélèvements et rejets d'eau de la centrale de Paluel ?

- En consultant le dossier à la mairie de Paluel, le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le mercredi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- En consultant le dossier sur le site internet de la centrale : www.edf.fr/paluel (ou http://paluel.edf.com), rubrique "sûreté et environnement"
- En consultant le document d'information synthétique mis à disposition avec le dossier de demande de modification. Ce document est également disponible sur le site internet de la centrale : www.edf.fr/paluel (ou http://paluel.edf.com), rubrique "sûreté et environnement"

NB : les documents mis à disposition dans les mairies sont consultables sur place.

Comment transmettre vos observations et questions concernant le dossier de demande de modification ?

- Par écrit, via le registre prévu à cet effet à la mairie de Paluel, le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le mercredi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- Par mail, à communication-paluel@edf.fr

NB : des permanences ponctuelles sont assurées par des représentants de la centrale de Paluel les lundis 19 et 26 octobre de 15h à 17h à la mairie de Paluel.

Vous avez une question qui concerne la centrale de Paluel, mais pas directement les évolutions des autorisations de rejets ?

 Posez votre question par mail au service communication, communication-paluel@edf.fr ou par téléphone : 02 35 57 60 33



EVOLUTION DES AUTORISATIONS DE REJETS DE LA CENTRALE DE PALUEL : COMMENT S'INFORMER ?

Où prendre connaissance du dossier de demande de modification relatif aux prélèvements et rejets d'eau de la centrale de Paluel ?

- En consultant le dossier à la mairie de Cany-Barville, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Le samedi de 11h à 12h
- En consultant le dossier sur le site internet de la centrale : www.edf.fr/paluel (ou http://paluel.edf.com), rubrique "sûreté et environnement"
- En consultant le document d'information synthétique mis à disposition avec le dossier de demande de modification. Ce document est également disponible sur le site internet de la centrale : www.edf.fr/paluel (ou http://paluel.edf.com), rubrique "sûreté et environnement"

NB : les documents mis à disposition dans les mairies sont consultables sur place.

Comment transmettre vos observations et questions concernant le dossier de demande de modification ?

- Par écrit, via le registre prévu à cet effet à la mairie de Cany-Barville, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Le samedi de 11h à 12h
- Par mail, à communication-paluel@edf.fr

NB : des permanences ponctuelles sont assurées par des représentants de la centrale de Paluel les jeudis 22 e. 29 octobre de 15h à 17h.

Vous avez une question qui concerne la centrale de Paluel, mais pas directement les évolutions des autorisations de rejets ?

 Posez votre question par mail au service communication, communication-paluel@edf.fr ou par téléphone: 02 35 57 60 33



EVOLUTION DES AUTORISATIONS DE REJETS DE LA CENTRALE DE PALUEL : COMMENT S'INFORMER ?

Où prendre connaissance du dossier de demande de modification relatif aux prélèvements et rejets d'eau de la centrale de Paluel ?

- En consultant le dossier à la mairie de Saint-Valery-en-Caux, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le samedi de 9h à 12h
- En consultant le dossier sur le site internet de la centrale : www.edf.fr/paluel (ou http://paluel.edf.com), rubrique "sûreté et environnement"
- En consultant le document d'information synthétique mis à disposition avec le dossier de demande de modification. Ce document est également disponible sur le site internet de la centrale : www.edf.fr/paluel (ou http://paluel.edf.com), rubrique "sûreté et environnement"

NB: les documents mis à disposition dans les mairies sont consultables sur place.

Comment transmettre vos observations et questions concernant le dossier de demande de modification ?

- Par écrit, via le registre prévu à cet effet à la mairie de Saint-Valery-en-Caux, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le samedi de 9h à 12h
- Par mail, à communication-paluel@edf.fr

NB : des permanences ponctuelles sont assurées par des représentants de la centrale de Paluel les vendredis 23 et 30 octobre de 15h30 à 17h30.

Vous avez une question qui concerne la centrale de Paluel, mais pas directement les évolutions des autorisations de rejets ?

 Posez votre question par mail au service communication, communication-paluel@edf.fr ou par téléphone : 02 35 57 60 33

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION DE MODIFICATION RELATIF AUX PRELEVEMENTS D'EAU ET AUX REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT DES EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PALUEL

ANNEXE 6 : Registre de la commune de Paluel

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE SEINE MARITIME

	CD)	0 0	
COMMUNE de	1 @	Luck	

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Date d'ouverture : 14 oct stre 2017

Date de clôture : 4 movembre 2017

Objet de l'enquête: le mire à disposition du public du dorrier de déclaration de modification relatif aux prelavements d'en et aux régets dans l'environnement des effluents liquides et garant de centrale nucléaire de Fialuel

Les dépositions des tiers devront être inscrites sur les pages suivantes et, s'il y a lieu, sur les compléments au registre d'enquête. Le nom des signataires devra être reproduit de manière lisible en regard des observations qu'ils auront présentées.

Les observations qui auront été apportées à la mairie, rédigées sur des feuilles séparées, devront être réunies et annexées au présent registre.

				v

REGISTRE D'ENQUETE

Objet de l'enquête: A, se à disposition portant sur le docsier tolotif aux prétivements de cau et aux réjets dans l'environnement des officerte liquides et gazeux de la certiale prétiaire de saluel
dons l'environnement des effects liquides et gazecx de
En exécution de l'arrêté du de monsieur le préfet de la Seine-Maritime, je soussigné, m. Didio Guerra ai ouvert, ce jour, le présent registre, contenant 11 feuillets, pour recevoir du Julio IS au OU/11/15, les observations du public.
A Taluch , le 13/2015
Le maire, (signature), DE PA
Déposition des tiers



CLOTURE DE L'ENQUETE

Le
Le délai d'enquête étant expiré,
Je, soussigné, Jean Butcow déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public du 14 octobre au 4 Novembre 2015
105/11/1/ 10 /1/11/2017
Les observations ont été consignées au registre par
En outre j'ai reçu lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :
1 – lettre dude M
2 – lettre dude M
3 – lettre dude M
4 – lettre dude M
5 – lettre dude M
6 – lettre dude M

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION DE MODIFICATION RELATIF AUX PRELEVEMENTS D'EAU ET AUX REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT DES EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PALUEL

ANNEXE 7 : Registre de la commune de Cany Barville

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE SEINE MARITIME

commune de Cany-Borerlle

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Date de clôture : 4 nouverture & 15

Objet de l'enquête la mise a distosition du pullic du dossier
de d'eclaration de modifiédions. relate aux prolècements
d'eau et aux refets gazeur dans l'en irronnement des
effluents experides et passeux de la Centrale mucliaire de
Poluel 1

Les dépositions des tiers devront être inscrites sur les pages suivantes et, s'il y a lieu, sur les compléments au registre d'enquête. Le nom des signataires devra être reproduit de manière lisible en regard des observations qu'ils auront présentées.

Les observations qui auront été apportées à la mairie, rédigées sur des feuilles séparées, devront être réunies et annexées au présent registre.

REGISTRE D'ENQUETE

Objet de l'enquête: Le claration de modification relatif aux fielevements d'eau et aux rejets dans l'environnement de effuents liquides et gazeux de la centrale nucleaire d Faluel, soploitée par EDF. SA
En exécution de l'arrêté du le l'actionne de Maritime, je soussigné, m. THEVENOT tran Tiencai ouvert, ce jour, le présent registre, contenant 11 feuillets, pour recevoir du ly Grenz 2015 au 4 novembre 2015, les observations du public. A AN ANTIME, le le Colons 2015 Le maire,
Déposition des tiers
CAMP CAMP CAMP CAMP CAMP CAMP CAMP CAMP

CLOTURE DE L'ENQUETE

Le 04 Novembre 2015		
Le délai d'enquête étant ex	viré,	
	Rémi déclare clos le présent registre qui a été	mis à la
Les observations ont été co à).	Le commissaire enque de la la commissaire enque de la	
	lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre	:
	de M	
2 – lettre du	de M	
3 – lettre du	de M	
4 – lettre du	de M	
5 – lettre du	de M	
6 – lettre du	de M	



BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION DE MODIFICATION RELATIF AUX PRELEVEMENTS D'EAU ET AUX REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT DES EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PALUEL

ANNEXE 8 : Registre de la commune de Saint Valéry en Caux

REGISTRE D'ENQUETE

Objet de	e l'enquête :î	Live ci	dispos	ition d	a jubber	c du
_dassi	er de	declar	etion	de prod	iticatio	no relatit
aux	rélévem	ents d	ea. e	tom.	nejoto	d'efferent
de la	centa	ate nu	Clean	de Pa	ence	of effect

En exécution de l'arrêté du <u>de monsieur le préfet de la Seine-Maritime, je</u> soussigné, mac Domente per CHIDEVET ai ouvert, ce jour, le présent registre, contenant 11 feuillets, pour recevoir du 11, octobre 2015 au 4 de centre 2015, les observations du public.

ASsint Valeymale 13 octobre 2015

Le maire, (signature)

Packgand dilique

Déposition des tiers

Chapter, I of process be leables of lefford de fromponers

Jes and work fredom I submission de printements done al de

upon el efferent Septe des el groupes por se color de laborat

Lica felente mer le flor de clarifice men l'accordina also

in l'als de margine de al comme

Comment fred en som estima de la garde el me contor

later el groupe de al comme

Comment fred en som estima de la garde el me contor

later el groupe de al comme

agree advances, matterest from to water buyens whereat a Val harbon to and homement is Voltage of the reason of the Harding - is Alberton & GiFe on Capter de reports dien is I V had don meanable declination deposit a lake julies de morge de le mer comment vou le ce came fina Bile medine du elle da producie le marcatises introdo hat die de me den is epaperal, la planessais de CONTRAL OF LOW & MORENT States? - live sente well har four care ... le protecter de l'anc 121. as and any ment of all to be population in particular to deste de molémes. (est pour prospe de mande pue hora un file observent à la probaction et au du eleffement el me. fre remembered philit given frances & dim refulators wise contense que trompent. 311 Clander hoped librare de hallp. 162 Durie April anour concente le version Interest dece doverer to porends or incuisounce dear isision populi - concernant la forme - la concertate. Internetert extre. marril laboricuse - difficultà l'ouver, explosations sompluse peer ranvois problematiques notamment - La version apaple en impese per convolume, son décompages 1) le lous un de transparence dans le ma leaure mondre ici ses effets per vens et/9/recherchés - cette masse pen mani. per lable n'est elle par forte pour intimider et décourager les "cimples a lastons et les redignera ne par etre des experte"

L'a cerent pour lant les premissat tres nombreix à drecherce ternal victimes of une calastrophe, long leong black - concernant le contema & permarques certainen & hamaires. - les volumes d'eurs pompeso, qui angenenterent faitalem! entrement encerconcección la besoine humanim el agr color de breco la cocheresce any man les a area lede reg lemote h « les entre la danques en me resconfirmat la dangere discrete de l'INB vois lour les changer, les ang menter temorque d'une finte en avant con real d'expressonadescent le prolifera ha incorable des alques et animant ma mis bodowoode non etre ungmentes ausique brojets o done, la pollation = 2 remone a ces dernando - l'ene-ontro la quello on ne pent non - le richarffernt d'inahano. Et 6 2000 la prolonger han de l'INB · la premiere est inexemble amount cont recentre que le modile une leaux est inadaple elqu'd do al progressivement atre abandonne an profitatione inche le z'ent modifiable - ventour à tont pris proloppe les TNB est unacharnement a teretraphique techniquem at framerenout - der i'ne identifacqicherti di terit nome (2/7 et 23/10 notomintalement), du coute entre no maques et deranconnables pour les finances de 12 lat ctoles contribudites To refuse que unes impotes and mentent la danquios des cole INB vierluscon Wel Coloquent in lehrolegi (Transport KOBYCHAZ 2 & bisno Fromget

Les Osses de demande de modification relatif aux prélèvements d'eau et rojets de la centrale de l'aluel est tres complet et très de faille --MAIS malgie le fait qu'ul est été auvert au feellie pendant 3 semaines, je de place le fait qu'il ne soit par facilement accessible Sun Internety qu'il my air jas en (sauf orreure de ma fant) de diffusion large dans les medias --A mond d'être itres sensibilise aux questions de l'emounement, plus partice likelinent aux questions concernant le hicliaire civile et militaire, elinformation de tout un chacun reste minimale. Da, au vu de ce que représent la Construction, L'esoptoitation, et le démentélement d'une Contrale hucliane, l'implication et l'information du feiblie verte Putrardiale. Si j'ai bien compris y el s'aget d'autorises d'utilisation de substances toxiques qui and fait labyet it a tide en a himaure mais it hereiste pur de dunhées humannes pour les offets Jusiqu'il en Sit, le fait de miloin prolonge la durier de me de * Le dissacr du Synthère ne fermet fair la Couraltation

readours previo pour 30 and a grand renfort d'argent public (qui fourment être divolu à une ceraie trans hon energetique) me semble scandaloux d'autant plus qu'on no Sait pas de manteler une felle installation, qu'on ne sait pas quoi faire des déchéts, oi ce h'est de les enfour sous terre impactant ans pour des millions d'appées (Voir les durées de vie de centains racker hucleides des territories et des retres hisants, tous confoudus - L'être humain he saurait - il pas Le serve des erreurs et catastrophes du passé (fas si lomain.) pour front aux diverses phrases figurant dans ce dessier, indiquent que les rejets sont inférieurs aux doses heave heales autorisées (Je "resume") que sont-or de l'accumulation des faibles doses sur les tous les organismes hvants confondus. The Soule issue: Sorter du hucleaire en favorisont rene multiplicité de Moyens de production d'élergie et Cut Simmer Valeng en Caux, le 4 hovembre 2015 Charistine Ellison-MASSST Villa Andre, 29 me Hamel Aubin, 76 119 VARENGEVILLE/ME

CLOTURE DE L'ENQUETE

Le Dy mountere 2	15_	
Le délai d'enquête éta	it expiré,	
	octobre 2015 au 04 molembre 2015.	stre qui a été mis à la
	A.S. Muley-en Pours le Of novembre	2015
Les observations ont o	Le commissaire enquêteur (signature) tè consignées au registre par pers	sonnes (pages n°
En outre j'ai reçu	lettres ou notes écrites qui sont annexées au pré	esent registre :
1 - lettre du	de M	
2 – lettre du	de M	
3 – lettre du	de M	
4 - lettre du	de M	
5 – lettre du	de M	
6 – lettre du	de M	

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION DE MODIFICATION RELATIF AUX PRELEVEMENTS D'EAU ET AUX REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT DES EFFLUENTS LIQUIDES ET GAZEUX DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PALUEL

ANNEXE 9 : Observations transmises informatiquement

US MESURS & LA CENTRALE DE MALIEL.





HANPORTS DE LA CENTRALE

Napport sur la Eurea Napport et la Nadioprotection des Institutions nucleares de Falues

Fighe Arrest INB - Centrals de Palue

Extraoperary Date in replach (infernation in lates 245 and compilia Technologica for

Elodie LEININGER/A/EDF/FR

- LIEN INTRANOUS -15/10/2015 18:59

- A sauvage.syl@orange.fr
- cc mathieu.estevao@seinemaritime.fr
- ccc Claire VEREL/A/EDF/FR

Objet RE mise à disposition du dossier de modification des taux de prélèvements et de rejets au CNPE de Paluel

Bonjour Madame,

Nous nous permettons de vous fournir un tutoriel qui vous expliquera comment lire au mieux le document en ligne.



Pour information, notre système de Flipping Book est optimisé pour des navigateurs type FireFox Mozilla, Chrome ou Safari. Nous vous conseillons de télécharger une de ces versions pour pouvoir bénéficier d'une lecture plus facile de notre Dossier de déclaration de modification au titre de l'article 26 du décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007.

Conformément à l'avis de mise à disposition du public du dossier de déclaration de modification relatif aux prélèvements d'eau et aux rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de la centrale nucléaire de Paluel, le dossier est consultable dans les mairies de Paluel, Saint-Valéry-en-Caux et Cany-Barville, aux heures d'ouverture habituelles de celles-ci du 14 octobre au 4 novembre 2015.

Salutations respectueuses,

Elodie Leininger



Elodie LEININGER
Adjointe Chef de mission communication
EDF – Direction Production Ingénierie
CNPE de Paluel
Mission Communication
BP 48
76450 CANY-BARVILLE
elodie.leininger@edf.fr

Tél.: 02 35 57 60 27 Fax: 02 35 57 66 69



Un geste simple pour l'environnement, n'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

sauvage.syl@orange.fr



sauvage.syl@orange.fr 15/10/2015 16:50

A elodie.leininger@edf.fr

cc guillaume.bouyt@asn.fr, mathieu.estevao@seinemaritime.fr, alain.correa@nanodata.com, guillaume.blavette@wanadoo.fr, simon-fra@hotmail.fr, jlfos@libertysurf.fr

Objet mise à disposition du dossier de modification des taux de prélèvements et de rejets au CNPE de Paluel Bonjour Madame,

C'est au nom du collectif "STOP-EPR, , ni à Penly ni ailleurs" que je vous écris.

J'ai constaté hier, 14 octobre 2015, que le dossier cité en objet figurait bien sur le mini-site de la centrale à la rubrique prévue .

Malheureusement, j'ai également constaté que 9 pièces sur 10 du dossier sont *illisibles* ce qui bien sûr remet en cause une mise à disponibilité réelle des documents.

Je vous demande donc d'adresser au collectif , dont l'adresse figure ci-dessous, et par retour du courrier, 1 exemplaire papier de l'intégralité du dossier .

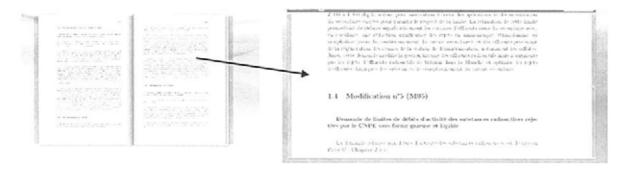
Je vous demande également de rectifier le plus rapidement possible la présentation du dossier sur le site du CNPE en vous suggérant la présentation des documents sous forme de "PDF".

Avec mes remerciements anticipés.

Salutations distinguées.

Sylvie SAUVAGE
Membre de la collégiale
Collectif STOP EPR ni à Penly ni ailleurs
M.. A. S.
22 rue Dumont d'Urville
76000 ROUEN

- 1- Se connecter au site internet de la centrale de Paluel
- 2- Se rendre sur la page « sûreté et environnement »
- 3- Cliquer sur la pièce choisie
- 4- Pour zoomer sur une page du dossier, deux solutions : 1/ faire un double-clic avec sa souris



2/ utiliser l'outil zoom

La demande relative aux débits d'activité des substances radioactives est d Pièce C - Chapitre 2.3.5.

Nb: en fonction du navigateur internet utilisé, cet outil peut prendre différentes formes

- 5- Pour dézoomer, deux solutions :
 - 1/ refaire un double-clic avec sa souris
 - 2/ cliquer sur le signe « moins » de l'outil zoom
- 6- Pour tourner les pages :

Utiliser les flèches directionnelles à gauche et à droite du document







Association membre du Réseau Sortir du Nucléaire, siégeant à la CLIN Paluel-Penly

Maison des associations et de la Solidarité de Rouen, 22, rue Dumont d'Urville, 76 000 Rouen.

06 70 90 37 88 / 06 62 29 50 48 - http://stopeprpenly.org/

Mont-Saint-Aignan, le 04 novembre 2015

Contribution associative à la consultation du public relative à la déclaration de modification d'exploitation relative aux prises d'eau et rejets dans l'environnement du CNPE de Paluel au titre de l'article 26 du décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007

Le Collectif STOP-EPR salue l'effort d'information du CNPE de Paluel pour expliquer les enjeux et le cadre réglementaire dans lesquels s'inscrit la demande de modification d'exploitation de la Centrale de Paluel¹. Après une tentative infructueuse début octobre, la consultation du public a été organisée dans les conditions spécifiées par la législation en vigueur permettant l'expression du plus grand nombre.

Pour autant, cet effort d'information ne répond pas pleinement à la nécessité de garantir la transparence définie par la loi du 13 juin 2006. Les raisons pour lesquelles l'exploitant propose des modifications en particulier des limites annuelles de rejet des effluents radioactifs liquides et gazeux pour le paramètre tritium ne sont pas expliquées clairement.

La société civile et plus largement les populations exposées quotidiennement aux impacts de l'activité électronucléaire d'EDF ne peuvent émettre aucun avis sur les choix industriels qui déterminent les modifications de l'exploitation et de l'impact sur l'environnement et la santé publique du CNPE. La participation du public est de fait limitée aux conséquences d'une exploitation qui n'a jamais été soumise à aucune forme de consultation.

A la lumière des investigations menées par des experts indépendants et des associations de protection de la Nature et de l'environnement à l'occasion de précédentes demandes de modification des autorisations de rejets nous doutons des intentions de l'exploitant. Si en effet « ces modifications permettent un ajustement des limites pour mieux répondre aux besoins directs de production électrique de la centrale », nous regrettons que ces « besoins directs » qui posent question ne soient pas soumis à consultation du public.

*

La modification n°1 proposée par l'exploitant semble intéressante de prime abord. Au vu des événements survenus à Nogent en aout 2003 et à Chinon en septembre 2007, l'usage de morpholine et d'éthanolamine est en effet plus sûr que celui de l'ammoniaque. Pour autant, ces produits utilisés pour le conditionnement du circuit secondaire et des générateurs de vapeur lors des arrêts de tranche représentent un risque sanitaire non négligeable. La morpholine est un produit très corrosif qui a des effets génotoxiques en particulier sur le foie et cancérogène en présence de nitrite. Il s'agit d'un agent mutagène et cancérogène dont l'impact sur la santé publique est encore mal connu. Nous attendions en conséquence plus de précisions de la part de l'exploitant sur les conditions de stockage et les règles de manipulation de ce produit.

.

https://one.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-paluel/surete-et-environnement/EDF%20PALUEL_dossier%20de%20synthese%20demande%20de%20modif%20arr%C3%AAt%C3%A9%20de%20rejets.pdf

Les nouveaux usages de ce produit ne seront pas sans conséquence sur l'environnement. Les quantités annoncées par l'exploitant sont en effet impressionnantes. Si les rejets d'azote sont ainsi réduits, ce ne sont pas moins de 89 kg de Morpholine et 24 kg d'éthanolamine qui pourraient être rejetés dans le milieu naturel en une journée². Si on ajoute à cela les autres rejets liquides autorisés, il apparaît clairement que les pollutions chimiques de la centrale seront non seulement accrues en quantité mais modifiées en qualité considérant que le cumul de toutes ces substances entrainera immanquablement des « effets cocktails³ » méconnus ou plutôt ignorés...

Les modifications n°2 et 3 tout comme la modification n°1 donnent à voir un souci au mieux relatif de « réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel⁶ ». Non seulement l'exploitant nucléaire néglige la toxicité du Tritium⁵ mais il persiste à ignorer les avis de la société civile en exposant la population à un risque sanitaire évident⁶. Ce problème n'en sera qu'accru. Les modifications telles qu'elles sont formulées, loin d'amener une diminution effective des impacts, permettent à l'exploitant d'esquiver les responsabilités qui lui incombent. Il disposerait ainsi de marges entre les limites qui lui seraient accordées et les rejets réels en fonctionnement normal autorisant de fait une augmentation ponctuelle ou durable sans déclaration d'incident en cas de dégradation des conditions de fonctionnement...

« Ceci concerne en premier lieu l'apparition de défauts d'étanchéité sur les gaines qui entraîne inévitablement une augmentation des taux de diffusion des produits de fission (voire des matières nucléaires) contenus dans les crayons vers le fluide primaire. Mais d'autres phénomènes peuvent intervenir. Ce serait par exemple le cas d'une augmentation de la corrosion des matériaux de la cuve ou du circuit primaire (lié par exemple à une tenue insuffisante au vieillissement, ou aux conditions thermiques ou hydrauliques rencontrées), se traduisant par l'accroissement des produits d'activation correspondants en suspension dans l'eau.

De tels phénomènes, sur les gaines ou le circuit, ne sont pas inévitablement liés aux conditions d'exploitation de la centrale. Toutefois, ils peuvent être influencés par tout renforcement des contraintes de fonctionnement imposées par l'exploitant aux composants du réacteur pour l'amélioration de ses performances. A l'inverse, l'augmentation des performances peut renforcer les effets sur les rejets : par exemple, la progression des taux d'enrichissement du combustible conduit à des concentrations plus grandes de produits de fission dans les gaines combustibles, donc à une diffusion plus forte en cas de fissure⁷. »

Toujours est-il que les « demandes de révision des limites annuelles de rejet des effluents radioactifs liquides et gazeux pour le paramètre tritium prouvent l'incapacité de l'exploitant à maitriser la fission nucléaire et plus encore le vieillissement des installations. La modification de la composition du combustible et de la conduite de l'installation ne garantit en rien une amélioration de la sûreté. L'environnement est bel et bien sacrifier au profit de l'espérance inutile de poursuivre coute que coute l'exploitation d'installations obsolètes dont les couts sont sans cesse croissants⁸.

Les justifications de la modification n°4 concernant le « relèvement de la limite en activité volumique tritium dans les réservoirs de collecte des effluents du circuit secondaire » confirment la profonde dégradation des installations. Elles nous donnent à voir aussi une certaine tendance à contourner règles et principes applicables à l'industrie nucléaire. Afin de garantir l'étanchéité du circuit secondaire, en principe « non

_

² Si l'on prend en compte la vidange simultanée des deux réservoirs Ex et du réservoir T.

http://www.sciencesetavenir.fr/sante/20150903.OBS5198/4-questions-pour-comprendre-I-effet-cocktail-des-perturbateurs-endocriniens.html

http://www.developpement-durable.gouy.fr/IMG/pdf/doctrineERC-vpost-COPIL6mars2012vdef-2.pdf

⁵ http://www.asn.fr/sites/tritium/fichiers/Tritium CHAP 5-6.pdf

http://www.acro.eu.org/le-tritium-un-risque-sanitaire-sous-estime/

⁷ http://www.wise-paris.org/francais/rapports/notes/031017NoteAddEP-Cattenom.pdf

⁶ http://www.reporterre.net/Le-nucleaire-coute-de-plus-en-plus

nucléaire », l'exploitant est aujourd'hui contraint d'en reconnaître la contamination constante. Ainsi ne demande-t-il pas un simple relèvement mais le doublement de la limite de l'activité volumique... « pour éviter des opérations de déconcentration » complexes et risqués. Au final ce seront donc des effluents plus contaminés qui seront rejeter dans le circuit de refroidissement et donc en mer. Il est évident qu'une telle autorisation ne saurait être accordée à EDF et nous demandons à l'Autorité de sureté d'exiger que l'étanchéité entre circuit primaire et circuit secondaire soit garantie même en fonctionnement dégradé.

La modification n°4 comme la modification n°5 entraineront de fait une augmentation des « débits d'activité pour les substances radioactives rejetées par le CNPE sous forme gazeuse et liquide. » Tout du moins les observations de l'IRSN sur les demandes de modification des autorisations de rejets du CNPE de Cattenom le laisse penser⁹. L'exploitant initie une procédure qui aboutira de différentes manières à une augmentation de l'impact dosimétrique quelques soient les artifices développées pour essayer de les minorer... sur le papier. En effet la présentation par EDF de l'impact dosimétrique des rejets, basée sur une évaluation enveloppe de l'impact des rejets aux limites d'autorisation, ne permet pas de rendre compte du détail de l'impact réel, qu'il s'agisse de la part des différents radionucléides rejetés dans l'impact dosimétrique actuel ou de l'évolution de cet impact attendue des changements qualitatifs et quantitatifs dans les rejets.

Mais surtout la présentation par EDF de l'impact pour des rejets ne permet pas de mesurer précisément l'impact des rejets potentiels dans le cadre d'une situation de fonctionnement dégradée. Ces rejets, pour l'ensemble des radionucléides hors tritium et carbone-14, ont en effet un impact beaucoup plus faible en valeurs réelles en fonctionnement normal qu'en calcul sur les valeurs aux limites : cette différence traduit les importantes marges que l'exploitant conserve dans ses demandes pour fonctionner « normalement », c'est-à-dire sans déclaration de situation d'incident, dans des conditions dégradées. Elle montre également que l'impact des différents radionucléides concernés, marginal en temps normal, peut devenir très significatif lorsqu'une situation particulière fait que les rejets de certains d'entre eux s'approchent des limites. Enfin nous apparaît comme inacceptable que des autorisations ponctuelles de dépassement du débit d'activité par cheminée soient envisagées.

La modification n°6 proposée concernant la révision des autorisations relatives aux rejets de la station de production d'eau déminéralisée n'est pas plus admissible que les précédentes au vu de la dégradation du milieu marin après trente années d'exploitation nucléaire intensive. Si « la révision des limites de rejet des substances issues de la station de production d'eau déminéralisée permet une prise en compte de la qualité naturelle de l'eau brute », elle donne surtout à voir la capacité de l'industrie nucléaire à négliger les conséquences de ses pratiques sur l'environnement. Le littoral de Seine-Maritime est suffisamment dégradé pour éviter de multiplier rejets qui peuvent contenir une masse significative de substances radioactives et chimiques nocives.

Les besoins du site afin de pouvoir fonctionner avec des limites reflétant la réalité de l'exploitation de cette station ne devraient en aucun justifier une demande de modification des autorisations mais inciter l'exploitant à modérer ses impacts en mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles. La production d'électricité ne peut en aucun cas justifier la pérennisation de rejets de substances chimiques et radioactives dont les impacts effectifs sont peu connus ne serait-ce qu'au titre du principe de précaution.

Le même raisonnement peut être appliqué à la modification n°7 concernant la régularisation des opérations de dessablage des fosses des tambours filtrants de la station de pompage. Le clapage n'est pas une solution satisfaisante au regard de la nécessité de préserver le milieu marin et plus particulièrement une ressource halieutique en péril¹⁰. L'exploitant nucléaire ne devrait-il pas envisager le traitement à sec de ces matières et des contrôles stricts de la présence de toxiques avant d'envisager quelques actions que ce soit ?

http://www.irsn.fr/FR/expertise/avis/Documents/AVIS-IRSN-2012-00482.pdf

¹⁰ http://www.dailymotion.com/video/x2xzdss

Enfin, le Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs, au vu des ambitions de l'exploitant et de sa stratégie industrielle visant à prolonger la durée d'exploitation des réacteurs au-delà des limites raisonnables envisagées par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, considère que la modifications n°1 est concernées par les critères définissant une modification notable d'une installation nucléaire de base mentionnés à l'article 31 du décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007¹¹ et précisés par la modification récente de l'article L593-15 du Code de l'environnement¹². Cette modification devrait en conséquence faire l'objet d'une procédure similaire à celle d'une demande d'autorisation de création, c'est-à-dire à une procédure bien plus précise que celle initiée aujourd'hui par l'exploitant, au vu de l'évolution notoire de l'exploitation des réacteurs dans laquelle elle s'inscrit.

*

Somme toute le Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs conformément à son engagement antinucléaire considère que les modifications proposées par l'exploitant ne sont ni opportunes ni acceptables. Plutôt que d'envisager des artifices destinés à couvrir la dégradation du parc nucléaire et l'incapacité à maitriser les rejets dans l'environnement de chaque réacteur, nous préférerions qu'EDF admette l'urgence de mettre à l'arrêt définitif des installations obsolètes dont les risques et les impacts ne seront jamais compenser par des rafistolages vains et dispendieux.

¹¹ http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000469544

¹² http://www.red-on-line.fr/hse/blog/2015/09/10/loi-transition-energetique-002401